ENGAGEMENT POUR L'ENFANCE

2008 Soixantième anniversaire du Bice

2009 Vingtième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant

bice
Bureau International Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant

Sommaire

03	Editorial
04-06	Charte du Bice Pour chaque enfant, un avenir
07-09	Histoire du Bice
10-11	Le Bice et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)
12-13	Les droits et la résilience de l'enfant au cœur des civilisations
14-15	Représentation permanente du Bice auprès des institutions internationales
16-17	Le Bice dans le monde
18-45	Les 9 pôles d'expérience du Bice
47	Le financement du Bice
48	Structure et fonctionnement du Bice
49	Le Bice en 2008
50-51	Sites Internet & publications du Bice
52-53	Les partenaires du Bice

© T.Louapre/Bice

Engagement pour l'enfance

L'histoire du Bice est étroitement liée à celle de la reconnaissance progressive des droits de l'enfant au niveau international. Aussi nous a-t-il paru naturel d'associer l'anniversaire de nos soixante ans cette année - soixante ans d'engagement pour l'enfance - avec celui des vingt ans de la Convention relative aux Droits de l'Enfant en 2009.

Le Bice est né en 1948 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Depuis, le monde a profondément changé. On commence à mieux réaliser aujourd'hui, notamment à travers les témoignages des membres et des partenaires, à quel point les bouleversements causés par la mondialisation touchent les enfants et créent, pour les plus vulnérables, des conditions de vie souvent inacceptables.

Cette situation nous interpelle aujourd'hui avec d'autant plus de force que la convention a été adoptée. Elle a été ratifiée par presque tous les Etats du monde et beaucoup de pays l'ont déjà transposée dans leur législation depuis bientôt vingt ans. Immense avancée qui signifie aussi, qu'aujourd'hui, les droits économiques, sociaux et culturels, comme les droits civils et politiques reconnus aux enfants, obligent les Etats et tous les acteurs engagés pour l'enfance.

C'est pourquoi, nous voulons que l'anniversaire du Bice, comme celui de la convention, soient l'occasion d'analyser, à l'aune de la convention et des valeurs qui la sous-tendent, les nouveaux défis posés à l'enfance. Cette démarche mobilise nos membres, nos partenaires, des experts et des amis proches, en Afrique, Amérique latine, Asie, Europe et dans la CEI, et va porter nos engagements futurs. Elle s'inscrit également dans un travail de refondation du Bice, en fidélité à la perspective chrétienne qui est la nôtre.

Ce soixantième anniversaire est aussi pour nous l'occasion d'exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui ont fait le Bice et à tous ceux qui nous ont accompagnés au long de ces années. Une gratitude qui va bien sûr aussi à tous les enfants. Depuis le début, ils ne cessent de nous étonner, de nous interpeler et de nous enrichir. Leur bonheur, quand il illumine leur visage, est aussi le nôtre, il nous soutient et nous invite à aller de l'avant.

A toutes et à tous, merci !

Yves Marie-Lanoë
Président du Bice

Ce rapport a été imprimé avec le soutien financier de Bayard

Remerciements

Le Bice tient à remercier vivement ses membres, ses partenaires institutionnels et les associations, fondations, entreprises qui l'aident à poursuivre ses actions ainsi que les nombreux organismes, médias, partenaires locaux, donateurs et bénévoles pour le soutien et la confiance qu'ils lui manifestent.

Charte du Bice
Pour chaque enfant, un avenir

Chaque enfant nous dit à sa manière la beauté et les blessures de la vie et nous rappelle ainsi à notre responsabilité. Sa naissance représente une espérance nouvelle pour l'humanité qui lui doit ce qu'elle a de meilleur. C'est pourquoi le Bice engage toutes ses forces pour promouvoir la dignité de tous les enfants et faire appliquer leurs droits fondamentaux, encore trop souvent bafoués.

Croire en l'enfant

Affirmer que l'enfant a des droits

Personne humaine à part entière, l'enfant a des droits fondamentaux inaliénables. Personne en devenir, il est vulnérable et doit être protégé et accompagné. Le Bice l'éveille à sa propre dignité et à ses droits. Il y sensibilise aussi ses parents, ses proches et tous ceux qui interviennent dans son développement, y compris les pouvoirs publics.

Favoriser le « dynamisme de vie » propre à chaque enfant

Quand les droits de l'enfant ou de l'adolescent sont niés par des conditions d'existence iniques, quand ses repères sont compromis, il est possible de l'aider à retrouver la confiance en la vie et l'estime de soi. L'enfant possède en lui d'importantes ressources. Elles se révèlent s'il peut dialoguer, être écouté avec affection et respect, être défendu. Le Bice favorise cette « résilience » qui permet à l'enfant de se reconstruire.

Veiller au développement de l'enfant dans toutes ses dimensions

L'enfant a besoin d'être protégé, nourri, soigné et instruit. Son bien-être psychologique est aussi essentiel. Son lien avec sa famille et sa communauté doit être préservé. Il a droit à l'insouciance, au rire, au jeu, et aussi à un avenir professionnel. Le développement intégral de l'enfant et son bonheur demandent encore, quelle que soit sa situation, qu'il puisse réfléchir au sens de sa vie, et qu'on respecte la dimension spirituelle qui est en lui. L'inspiration évangélique du Bice l'incite à ce respect-là.

L'intérêt supérieur de l'enfant est au cœur de l'engagement du Bice.

© Y. Aferiat/Charte du Bice

« Tout enfant qui naît est un signe que Dieu n'a pas encore désespéré de l'humanité. »

Rabindranath Tagore, poète indien,
prix Nobel de littérature en 1913.

Mobiliser les compétences pour que tous les enfants vivent dignement

S'engager « sur le terrain » auprès des enfants en difficulté

Dans de nombreux lieux, les droits des enfants sont niés de façon intolérable : exploitation par le travail, situations d'esclavage, abandon à la rue, abus et exploitation sexuelle, militarisation forcée, incarcération, traitement inhumain des enfants en situation de handicap... Ces situations entraînent pour les enfants et les adolescents des violences et des souffrances révoltantes.

Pour les combattre sur le terrain - en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe et en CEI - le Bice s'engage avec des partenaires locaux à prévenir les violences et à promouvoir sans relâche les droits des enfants. La participation des enfants est au centre de son action.

Stimuler la réflexion et la recherche sur l'enfant

Le Bice fait le lien entre l'expérience acquise sur le terrain et la recherche scientifique concernant l'enfance, pour que chacune nourrisse l'autre. Il est un espace de réflexion et de remise en question permanente. Grâce à ses publications, à son centre de ressources sur Internet, aux formations qu'il propose, il mutualise idées, savoir-faire et bonnes pratiques.

Porter la voix des enfants

Plus que jamais, la défense et la promotion des droits des enfants appellent des réponses concertées au niveau mondial. Le Bice agit avec les enfants auprès de la société civile, des gouvernements et des instances internationales : agences des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Institutions de l'Union Européenne...

Fédérant les compétences de plusieurs organisations engagées au service des enfants, il a été un des initiateurs de la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Il veille aujourd'hui avec d'autres ONG à son application et à son évolution.

Charte du Bice
Pour chaque enfant, un avenir

Repères

• Association de droit français, le Bice est une organisation internationale non gouvernementale reconnue par le Saint-Siège. Il jouit d'un statut consultatif auprès des Nations Unies. Il a été créé en 1948 à l'initiative d'organisations catholiques pour venir en aide aux enfants après les bouleversements de la Seconde Guerre mondiale.

• Le Bice travaille au service de tous les enfants, sans discrimination ni prosélytisme, dans le respect de leur nationalité, de leur culture, et leur religion. « Il a pour objet la croissance intégrale de tous les enfants, dans une perspective chrétienne, et plaide pour l'humanisation de leur sort. Il s'occupe en particulier des plus démunis. » (Article 3 des statuts). Ses intervenants sont tenus d'observer un code de bonne conduite.

• Les organisations catholiques engagées auprès des enfants constituent un réseau mondial. Elles sont appelées à faire partie du Bice, ainsi que tous les organismes, chrétiens ou non, qui se reconnaissent dans ses objectifs.

• Le financement du Bice est assuré dans la plus grande transparence par des donateurs privés, garants de son indépendance, et par des bailleurs de fonds publics et privés. Le Bice est membre du Comité de la Charte du don en confiance.

Le Bice inscrit son action dans la durée. Avec tous ceux qui accompagnent les enfants, il cherche à identifier les nouveaux risques qui les menacent et aussi les nouvelles chances qui s'offrent à eux. En défendant leur dignité et leurs droits, il contribue à la construction d'un monde de justice et de paix qui ouvre ***pour chaque enfant un avenir.***

Juin 2007

© C. Pittet

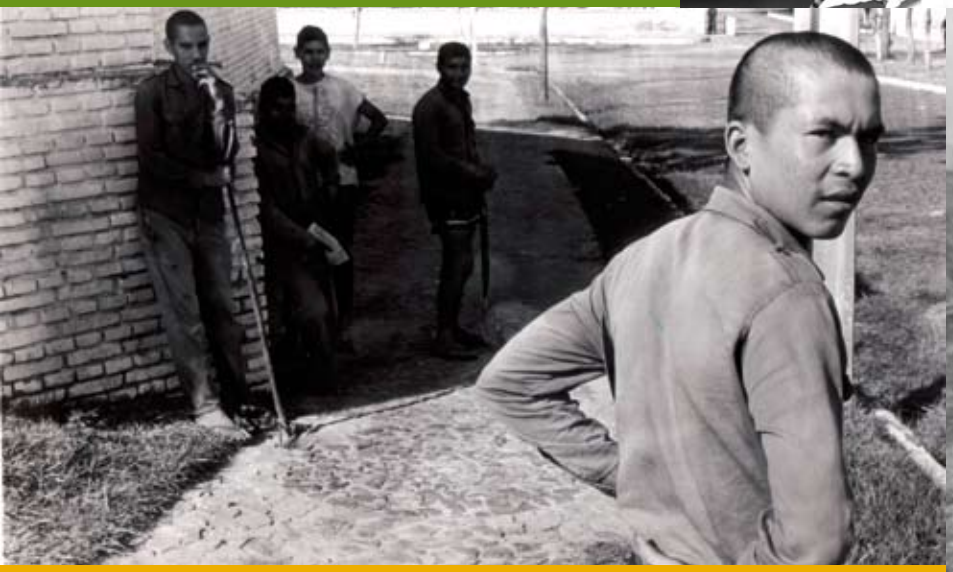

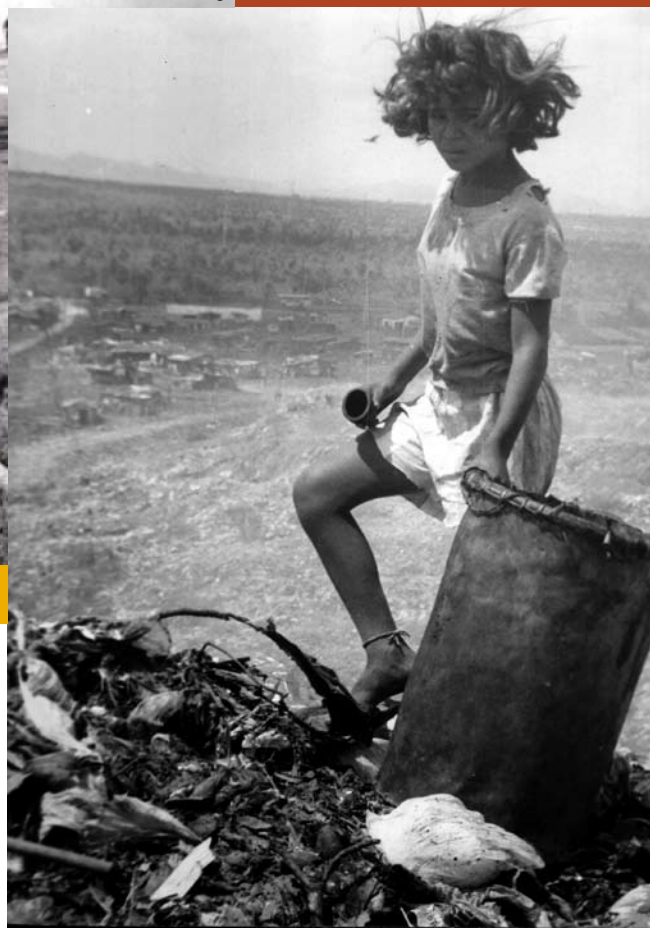

© J. Saenz

Histoire du Bice

Soixante ans au service de la dignité et des droits de l'enfant

Il faut se replacer dans le contexte d'une Europe en ruine, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec ses conséquences dramatiques pour les enfants, pour mesurer la force novatrice des fondateurs du Bice.

Leur élan est porté par *l'Union des œuvres catholiques de France* (UOCF), créée en 1850, et plus particulièrement au XXe siècle par le père Gaston Courtois et l'abbé Jean Pihan. Ils fondent en 1936 le mouvement *Cœurs Vaillants*, qui touchera plus d'un million d'enfants. Au sein de l'équipe des animateurs du mouvement naissent certaines intuitions : il faut s'adresser à tous les enfants, pas seulement aux enfants chrétiens ; il faut appliquer une pédagogie active qui respecte l'enfant comme enfant, et non comme un « petit adulte », il faut que les enfants aient des "avocats" pour défendre leurs intérêts au sein de la société.

Cette conscience, d'une modernité remarquable pour l'époque (le problème de la maltraitance des enfants est alors encore nié par les meilleurs experts dans le domaine de l'enfance), sous-tend toute l'histoire du Bice.

Une vision internationale

Le 2 février 1947, le père Courtois présente au pape Pie XII le projet d'un bureau international catholique pour l'enfance.

Ce projet est concrétisé en janvier 1948, lors d'un congrès fondateur, placé sous les auspices de Mgr Roncalli, le futur pape Jean XXIII et du cardinal Suhard à Paris. Y participent des représentants de 8 pays (Belgique, Canada, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Tchécoslovaquie), et de 4 organisations *(l'Œuvre pontificale de la Sainte Enfance, les Salésiens, les Frères des écoles chrétiennes et la revue jésuite Lumen Vitae).*

Les fondateurs sont conscients qu'il faut penser et agir pour l'enfant en dépassant les frontières. L'enracinement sur le terrain est bien sûr une évidence pour eux, de même que l'importance de la dimension spirituelle et chrétienne de la vie. Mais ils cherchent, par l'internationalité, à favoriser la réconciliation et à susciter la solidarité. Ce lien, entre expérience de terrain et dimension internationale, donne une perspective qui, aujourd'hui encore, constitue l'apport original du Bice.

► **Les délégués de huit pays et de quatre organisations internationales,** réunis du 17 au 19 janvier 1948 à Paris, fondent le Bice. (De dos, le fondateur : le P. Courtois et Raoul Delgrange.)

© Agence A.B.C.

▲ **Le père Gaston Courtois** s'adresse au cardinal Suhard qui a tenu à rendre visite aux délégués, réunis rue de Fleurus (Paris, janvier 1948), pour témoigner de l'importance qu'il attache à la fondation du Bice, de ses espoirs et de son total soutien.

◄ **Le pape Paul VI** se fait présenter les participants au colloque organisé à Rome en 1969, par la *commission de l'Enfance privée de milieu familial normal* fondée par Mgr Caroll Abbing (Irlande), ici de face près du Saint-Père.

► **Le chanoine Moerman,** Secrétaire général du Bice et Président du comité des Organisations Non Gouvernementales pour l'Année Internationale de l'Enfant lors d'une manifestation organisée en octobre 1979, par le comité italien pour cette année spéciale.

Une réflexion large sur l'enfance

Jusque dans les années 80, le Bice mène une action de réflexion très large, au-delà de l'intervention directe auprès de l'enfant, dans différents domaines : action apostolique, protection de l'enfance, sensibilisation de l'opinion publique. Il organise de nombreux congrès internationaux, parfois de très grande envergure, où il surprend par la modernité de ses positions. Au *congrès de Venise* en 1955, en pleine guerre froide, le Bice recommande de réviser les manuels d'histoire et de géographie, d'insister sur la supranationalité des arts et des sciences, de lutter contre les stéréotypes, et de promouvoir l'étude des langues étrangères. Lors du *congrès de Yaoundé* en 1957, Raoul Delgrange, Président du Bice, fait remarquer que les enfants africains portent en eux les richesses des valeurs que leurs ancêtres leur ont transmises, témoignant d'une attitude de respect qui garde encore toute son exemplarité.

La dignité de l'enfant va conduire le Bice à s'engager sur le long chemin de la promotion des droits de l'enfant

Les prises de position de la comission médico-pédagogique et psychosociale du Bice bouleversent les mentalités : *« On juge l'homme sur un critère d'adaptabilité sociale. Il est considéré comme récupérable ou irrécupérable... Mais qui est adapté à qui ? Tout être humain quel qu'il soit, quel que soit son handicap ou ses possibilités de récupération sociale, a un droit sacré à l'éducation »* (1954).

L'engagement pour les droits de l'enfant

Une inspiration qui s'enracine dans l'Evangile et la doctrine sociale de l'Eglise anime le Bice depuis le début : celle de *la dignité de l'enfant.*

C'est elle qui, très vite, va conduire le Bice à s'engager sur le long chemin de la promotion des droits de l'enfant.

Dès 1924, un texte d'une simplicité et d'une force biblique, la Déclaration de Genève, rédigé par Eglantyne Jebb, anglaise de confession anglicane, co-fondatrice de l'organisation *Save the Children*, est adopté par la Société des Nations. En 1948, année de la fondation du Bice, les Nations Unies approuvent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Dans les années 50, le Bice participe aux travaux qui conduiront à la Déclaration des Droits de l'Enfant de 1959, tout en exprimant déjà le souhait d'un instrument juridique plus large et plus contraignant. Ce sera la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée en 1989, à l'élaboration de laquelle le Bice prend une part active. (Cf. p.10)

L'Année Internationale de l'Enfant

Des groupes de réflexion sur l'enfance sont animés par le Bice tout au long des années 60 et, à la fin de ces années, une nouvelle impulsion est donnée par le chanoine Moerman (Secrétaire

► **Le pape Jean-Paul II** s'attarde auprès du Président du Bice, Auguste Vanistendael, lors du congrès du Bice à Rome en décembre 1986.

© Michel Gauvry/CIRIC

général du Bice de 1967 à 1985). En 1977, il réussit à mobiliser bonnes volontés et compétences autour d'un grand projet : l'Année Internationale de l'Enfant (AIE). Celle-ci voit le jour en 1979 et donne alors à l'action du Bice une crédibilité internationale et une ampleur sans précédent.
La notion de dignité de l'enfant, si chère aux fondateurs, est renforcée par l'AIE. Si la Déclaration des Droits de l'Enfant existe déjà, l'AIE offre la terre fertile dans laquelle l'ambition d'une convention pourra germer et se développer. Avec l'AIE, les droits de l'enfant se concrétisent dans les législations de nombreux pays, grâce aux activités et aux solidarités qui se tissent et aux multiples initiatives. Les historiens reconnaissent aujourd'hui que l'AIE a donné une impulsion déterminante à la Convention qui sera adoptée dix ans plus tard.

L'ancrage sur le terrain

Au tournant des années 80, le Bice compte plus de trois cents membres. Des comités nationaux, des correspondants et des antennes locales complètent les moyens d'action du Bice. Par la suite, le Bice crée des secrétariats à New York, Abidjan, Montevideo, Manille..., afin de mieux animer diverses activités en dehors de l'Europe.
Puis, les comités nationaux et les commissions disparaissent progressivement ; le Bice cherche un autre ancrage sur le terrain en développant des projets innovants. Des Délégations régionales (DR) sont alors mises en place pour l'Afrique tout d'abord, puis pour l'Amérique latine, l'Asie et enfin pour l'Europe et la Communauté des Etats Indépendants (CEI). Une unité Recherche et développement (R&D) est créée, initiative rare à l'époque dans une ONG. Grâce à celle-ci, et au réseau international d'experts et d'acteurs de terrain avec lequel elle travaille, la réflexion sur l'enfance se poursuit, notamment autour de la résilience.

Un Bice en refondation

Au début des années 2000, on commence à réaliser que la mondialisation provoque des bouleversements qui, à bien des égards, ne sont pas moindres pour les enfants que ceux de l'après-guerre. Ce contexte international incite le Bice à repenser sa façon d'agir et à engager un profond travail de refondation.
Le Bice va chercher, en s'appuyant sur un réseau revivifié de membres, de partenaires, d'experts, à trouver un nouvel équilibre entre la réflexion sur l'enfance, le plaidoyer international et l'engagement sur le terrain.
Il s'agit de faire revivre les intuitions majeures des fondateurs, dans un monde qui a profondément changé, afin de perpétuer l'apport original du Bice à la défense et à la promotion de la dignité et des droits de l'enfant.

Le Bice et la Convention relative aux Droits de l'Enfant

La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) a une longue histoire qui remonte à **1924**, date à laquelle la Déclaration des Droits de l'Enfant, rédigée par Eglantyne Jebb pour *l'Union Internationale de Secours de l'Enfant* (UISE), est adoptée par la Société des Nations. Ce texte, simple et d'une grande force, est connu comme la Déclaration de Genève.

Vers une première reconnaissance des droits de l'enfant

En 1946, les Nations Unies, travaillant par ailleurs à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, décident de l'actualiser pour en faire une charte. Mais le projet est reporté sans cesse ; on craint en effet qu'une déclaration distincte pour les enfants n'affaiblisse la Déclaration des Droits de l'Homme.

Les travaux reprennent en 1957. Deux positions s'affrontent, celle d'un texte contraignant et celle d'une simple déclaration de principes. Le Bice est d'avis que la déclaration, pour ne pas être illusoire, doit être assortie d'instruments juridiques pouvant être incorporés dans les législations nationales. C'est sous son impulsion que sont défendus, le droit à la vie depuis la conception, le droit à la stabilité familiale et le droit des parents à choisir l'éducation religieuse de leurs enfants, droits qui figurent dans le texte définitif de la Déclaration des Droits de l'Enfant des Nations Unies, adoptée en **1959**. Les enfants sont désormais reconnus comme des sujets de droit.

L'Année Internationale de l'Enfant

A la veille de l'Année Internationale de l'Enfant (AIE) organisée en **1979** à l'initiative du Bice, la Pologne propose un projet de convention des droits de l'enfant contraignante pour les Etats. Celui-ci, jugé prématuré, est reporté à 1980, pour profiter des études et des conclusions de l'AIE.

C'est en 1983 que la rédaction de la convention commence véritablement. Le Bice et *Défense des Enfants International* (DEI), pilotent un groupe d'ONG qui contribue à l'élaboration du texte de manière beaucoup plus active que pour la déclaration de 1959.

Le 20 novembre 1989, le texte de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) est enfin approuvé à l'unanimité par l'ONU. On y reconnaît l'empreinte du Bice : une vision globale de l'enfant avec une dimension morale et spirituelle. La convention, qui considère les droits des enfants comme indivisibles et se renforçant mutuellement, réunit les droits économiques, sociaux et culturels avec les droits civils et politiques. Elle codifie aussi deux autres thèmes chers au Bice : le droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation et le droit à la participation des enfants.

Depuis 1989, le *Comité des droits de l'enfant* institué par la convention, effectue une mise en œuvre continue des normes de la CDE. Le Bice, avec d'autres ONG, est associé à ce travail. Ainsi, deux protocoles additionnels sont venus compléter la convention : celui concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et celui traitant de la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

La convention a été ratifiée par pratiquement tous les Etats du monde et de très nombreux pays ont transposé ses normes dans leur législation nationale. Aujourd'hui, l'enjeu principal est sa mise en œuvre effective pour tous les enfants.

© T. Louapre/Bice

© T. Louapre/Bice

« Lorsqu'on établit des droits, on ajuste les pierres d'un édifice. Lorsqu'on y ajoute l'amour, on met le ciment qui fait que les pierres tiennent ensemble. La déclaration des droits de nos enfants appelle une déclaration d'amour, celle de tous ceux qui sont responsables de leur vie et de leur éducation. »

Marie-Hélène Mathieu (Fondatrice de l'OCH et de « Foi et Lumière » avec Jean Vanier)

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 2

« [...] Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination. [...] »

Article 3

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants [...] l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

Article 6

« Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie [et] assurent [...] la survie et le développement de l'enfant. »

Article 12

« Les Etats parties garantissent à l'enfant [...] le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération. [...] »

© E. Henry de Frahan/Bice

Les droits et la résilience de l'enfant au cœur des civilisations

L'enfant nous interpelle, l'enfant nous enrichit

Les grandes réalisations humaines comme les pyramides, les cathédrales, les ouvrages d'art attirent le regard. D'autres passent en revanche plus inaperçues, quand bien même elles exigent autant de vision et de créativité, autant de compétences et de générosité que ces édifices prestigieux. C'est par exemple tout un peuple capable de lire, d'écrire et de calculer. L'accès pour tous, y compris pour les plus démunis, à l'eau potable, à la nourriture et aux soins médicaux. La possibilité de vivre en paix, d'être aidé en cas de catastrophe… Notre époque est riche en chantiers majeurs de ce type qui répondent à des besoins humains essentiels.

Au fil des siècles, l'humanité a peu à peu pris conscience de l'importance de ces besoins, puis de leur caractère essentiel, au point de ressentir la nécessité de les formuler en déclarations de principes, comme cela a été le cas pour la Déclaration des Droits de l'Enfant en 1959. Mais une société peut aussi protéger un besoin par la loi, le droit, au sens juridique. Lorsque ses besoins essentiels sont reconnus par la loi, la reconnaissance due à la dignité de chaque personne humaine ne dépend plus alors de la seule bonne volonté ou d'une bienveillance souvent aléatoire. C'est dans cet esprit qu'a été conçue la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Cette évolution a été très lente, elle n'est toujours pas achevée.

Depuis sa fondation en 1948, le Bice défend la dignité de l'enfant de façon globale, c'est-à-dire qu'il reconnaît, au-delà des besoins matériels essentiels, la dimension spirituelle de la vie.

Fidèle à ces orientations, le Bice s'est toujours battu pour les droits de l'enfant, y compris celui de leur propre prise de responsabilité à la mesure de leur niveau de développement. Le Bice a notamment participé activement à la préparation de la CDE. Plus qu'une déclaration de principes, il s'agit d'une source d'inspiration et d'un instrument juridique international

qui contribue à mieux intégrer l'enfant et ses richesses à la vie des sociétés. L'application de la CDE est paradoxalement un processus urgent, mais de longue haleine. Elle s'inscrit dans le cadre plus vaste des droits humains, et a été ratifiée par quasiment tous les Etats. Elle permet à l'enfant d'interpeler son entourage, en principe, chaque enfant, dans chaque société.

Si la vie en société a besoin de véritables repères, souvent même contraignants, un cadre normatif universel comme la CDE ne peut s'appliquer pleinement que s'il s'appuie aussi sur une véritable dynamique de vie et sur la mobilisation de chacun. C'est ainsi que vie et droit s'interpellent et interagissent. Et c'est dans cette logique que la CDE rencontre la résilience. La résilience est la capacité de l'enfant à se développer, même à travers de grandes difficultés. C'est le cas par exemple du jeune en conflit avec la loi qui saisit sa chance et réussit sa réintégration dans la société : le processus s'appuie à la fois sur la reconnaissance effective par la société du droit à la réinsertion et sur la capacité du jeune à se reconstruire si on l'y aide. L'aptitude à la résilience se manifeste de façon très variée et elle est à stimuler. Les témoignages de résilience font naître un espoir réaliste.

L'application de la CDE autant que la stimulation des processus de résilience exigent, au-delà des idéologies traditionnelles, l'articulation des responsabilités de chacun, et cela à tous les niveaux de la société : l'individu, la famille, la communauté, l'Etat et les institutions internationales.

Elle nécessite une sensibilité éthique profonde, qu'elle soit implicite ou explicite. Une sensibilité qui mûrit à travers la confrontation aux réalités parfois très dures du terrain, et qui nous aide à éviter les dérapages, à garder une vision humaine et ouverte de nos engagements, à ne pas perdre de vue l'objectif ultime : la dignité et le bonheur de l'enfant.

Ces convictions constituent le fondement fort et cohérent des activités très variées du Bice. Il incombe à tous de les approfondir, par le biais d'échanges, de réflexions, de formations et de publications. Il s'agit de défendre une vision généreuse, dépassant l'horizon d'un seul peuple ou d'une seule génération, et qui se concrétise par différents chantiers, sur différents continents.

Un tel engagement exige beaucoup de patience, de persévérance, de compétences et de sensibilité. Il n'est pas sans rappeler celui des bâtisseurs des cathédrales : artistes et ouvriers, mécènes, donateurs, apportant chacun leur contribution spécifique, modeste parfois, mais toujours essentielle à l'ensemble. C'est ainsi que les monuments s'érigent. Le respect de la dignité des enfants est l'un des plus merveilleux d'entre eux, même s'il attire moins les regards qu'une cathédrale.

Stefan Vanistendael, Bice

Représentation permanente du Bice auprès des institutions internationales

Située à Genève, la Représentation permanente du Bice (RP) est responsable du développement et de la coordination des actions de **plaidoyer** auprès des instances internationales et européennes. Elle a vocation à travailler pour et avec **le réseau** des membres et partenaires du Bice, en lien étroit avec les Délégations régionales du Bice pour l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie, l'Europe et la CEI.

S'inscrivant dans la dynamique lancée par le Bice lors de l'élaboration de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, la Représentation permanente agit pour que la promotion et la protection de la **dignité** et des **droits de l'enfant** deviennent une réalité partout dans le monde.

Fort de la pertinence et de la richesse de l'information et des témoignages remontant des projets sur le terrain ou fournis par les membres du Bice, la Représentation permanente assure une **visibilité** accrue aux positions du Bice et avance des recommandations au sein de l'ONU, de ses agences spécialisées (UNESCO, UNICEF, OIT, HCR, etc.), des institutions de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, du milieu académique et d'autres ONG.

Le Bice maintient aussi un contact régulier avec les Missions du Saint Siège à Genève et à Paris. La Représentation permanente participe aux réunions du Centre Catholique International de Genève et du Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO de Paris et s'efforce d'identifier des points communs de réflexion et de travail avec d'autres ONG d'inspiration catholique.

Genève

Le Bice bénéficie du statut consultatif auprès de l'Ecosoc (Conseil économique et social de l'**ONU**) et est actif auprès du :

Comité des droits de l'enfant - pour assurer le suivi de la convention et de ses deux protocoles concernant respectivement la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et l'implication d'enfants dans les conflits armés.
La Représentation permanente intervient lors de :
- l'examen des rapports périodiques établis par chaque Etat sur la situation des droits de l'enfant,
- la rédaction des observations générales qui constituent des commentaires des principaux articles de la convention,
- la journée de discussion générale qui aborde des thèmes d'actualité relatifs à l'enfance.

Conseil des droits de l'homme - au sein de l'organe principal de l'ONU en matière des droits de l'homme, la Représentation permanente intervient au niveau :
- des procédures spéciales (rapporteurs spéciaux sur la vente d'enfants, la traite, la violence à l'encontre des enfants, le droit à l'éducation, etc.),
- du mécanisme de révision périodique universelle,
- du Comité consultatif des droits de l'homme, organe d'experts indépendants.

© T. Louapre/Bice

© T. Louapre/Bice

© E. Henry de Frahan/Bice

Le Bice a aussi fondé ou rejoint un certain nombre de **coalitions d'ONG** dont :

- **le Groupe des ONG** en charge du suivi de l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.
La Représentation permanente intervient auprès de plusieurs de ses groupes de travail dont ceux sur :
- la violence à l'encontre des enfants,
- l'exploitation sexuelle des enfants,
- les enfants privés de liberté,
- le Conseil des droits de l'homme.
- **la Plate-forme sur les droits culturels** – Le Bice a cosigné la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, un document rédigé en 2007, à l'initiative de l'Université de Fribourg et d'un certain nombre de membres du milieu académique et de la société civile. Le Bice plaide pour que cet ensemble de droits dont, en premier lieu, le droit à l'éducation, soit pleinement reconnu et mis en œuvre.

Paris

Le Bice bénéficie du statut d'ONG en relations opérationnelles auprès de l'**UNESCO** et il participe aux commissions programmatiques mixtes UNESCO-ONG :
- « droits de l'homme »,
- « dialogue entre les cultures pour la paix »,
ainsi qu'à la consultation collective thématique sur l'éducation pour tous. Le Bice suit aussi les travaux des Commissions

« élimination de la pauvreté » et « science et éthique », y compris sa sous-commission sur la bioéthique.

Strasbourg

Le Bice bénéficie du statut participatif auprès du **Conseil de l'Europe** et participe aux regroupements ONG
- « droits de l'homme »,
- « éducation et culture ».
Il s'intéresse aussi de près aux projets du programme *« Construire une Europe pour et avec les enfants »*.

Bruxelles

La Représentation permanente et la Délégation régionale pour l'Europe & CEI mettent en œuvre un programme pour renforcer la présence du Bice auprès des institutions européennes. A cette fin, le Bice a déjà intégré deux réseaux d'ONG :

- **Euronet** (*European Children's Network*) dont le Bice est aussi membre fondateur et membre du Conseil d'administration et qui mène des campagnes en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des politiques intérieures de l'Union européenne,

- **COATNET** (*Christian Organisations Against Trafficking in Women Net*), un regroupement d'associations animées par Caritas Europe travaillant pour lutter contre la traite des femmes.

Le Bice dans le monde

Un réseau mondial d'experts au service de l'enfant

Le Bice a rassemblé 50 experts - spécialistes des droits de l'enfant, chercheurs, membres et partenaires du Bice engagés sur le terrain - pour réfléchir à la situation de l'enfance en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe & C.E.I., à la lumière de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.
Ces travaux d'observation, d'analyse et de préconisation doivent mobiliser davantage, pour penser un monde plus respectueux de ses enfants.

Le Bice : un réseau dans 66 pays

- Pays où le Bice mène des projets
- Pays où les membres du Bice sont présents (6 dernières années)
- Pays où les partenaires du Bice sont actifs

© J. Naegelen/DBA/Bice

Pôle 1
Enfants privés de liberté/Enfants en conflit avec la loi
p. 20

Pôle 2
Enfants victimes de conflits armés/ Enfants-soldats
p. 24

Pôle 3
Enfants en situation de handicap
p. 27

Pôle 4
Enfants maltraités et victimes de violences
p. 30

Pôle 5
Enfants victimes d'abus et/ou d'exploitation sexuels
p. 33

Les 9 pôles d'expérience du Bice

© I. Lesser/Bice

Présent sur quatre continents, à travers ses membres et ses partenaires, le Bice initie ou accompagne de nombreux « projets terrain » en s'appuyant sur des organisations locales.
Les enfants, les familles, les communautés, les partenaires du Bice et les services compétents de l'Etat sont toujours étroitement associés à la conception, la réalisation et l'évaluation des actions menées. Les projets privilégient les situations où les droits de l'enfant, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), sont bafoués de façon intolérable.
Si l'action de terrain est capitale, elle ne suffit pas et doit toujours s'inscrire dans une perspective plus large, de sensibilisation des populations et de plaidoyer auprès des Etats, en faveur de l'instauration durable d'un environnement protecteur, respectueux des enfants et de leurs droits fondamentaux.
Avec le temps, il est apparu que pour renforcer son impact, le Bice devait favoriser les échanges d'expériences et la concertation entre les différents acteurs pour permettre leur mutualisation et leur application. C'est ainsi que l'expérience accumulée nourrit peu à peu son travail de réflexion et de plaidoyer international.
Aujourd'hui, le Bice possède un savoir-faire particulièrement important dans neuf domaines ou «pôles d'expérience », savoir-faire acquis à partir des projets et de l'expérience de ses membres et partenaires.

L'enfant protagoniste

Toute l'action du Bice est sous-tendue par le rôle de l'enfant comme protagoniste des projets, acteur de sa vie. Le Bice entend par là une participation active et une prise en main responsable par les enfants de leur vie quotidienne et leur avenir (en tenant compte de leur âge, leur degré de maturité et des circonstances). Il s'agit d'une reconnaissance de la capacité de l'enfant à exercer une influence sur la réalité. Cela implique de considérer l'enfant comme un partenaire à part entière, de l'écouter et de l'associer étroitement aux prises de décision, au déroulement des projets et à leur évaluation.

Les exemples sont nombreux : au Pérou, grâce à la *Caravane de la Bien-traitance*, les enfants et adolescents recueillent des idées sur un monde sans violence et proposent des actions pour promouvoir la bien-traitance dans leurs familles et communautés. Ainsi, ces enfants deviennent acteurs directs de la construction d'un environnement non violent.
En Inde, des dizaines d'enfants du même âge sont invités à débattre entre eux des problèmes d'abus et d'exploitation sexuels dans des *Clubs d'enfants*. Au Népal, les jeunes filles, encouragées par l'association *Aawaaj*, membre du Bice, osent enfin briser la loi du silence sur les abus sexuels.
En Afrique, les nombreux *Comités Locaux de Protection juniors* et en Côte d'Ivoire, le *Parlement des Enfants* et *l'Association des Enfants et des Jeunes Travailleurs* ayant leur siège au Bice à Abidjan, interviennent dans les écoles pour prévenir la violence et font connaitre, au niveau de la société civile en général, les droits et les devoirs des enfants, en particulier dans les situations très difficiles.

L'expérience le prouve chaque jour : c'est en associant les enfants et en leur donnant confiance en leur capacité à amorcer et à obtenir des changements qu'on fait progresser leurs droits.

Pôle 6
Enfants travailleurs
p. 37

Pôle 7
Enfants victimes d'exploitation par le travail
p. 39

Pôle 8
Enfants sans entourage familial stable et/ou en rupture familiale
p. 41

Pôle 9
Petite enfance/ Eveil précoce
p. 44

(Seule une partie des projets menés par le Bice vous est présentée dans les pages suivantes)

Pôle d'expérience n°1

Enfants privés de liberté/Enfants en conflit avec la loi

Un enfant suspecté, accusé ou auteur d'une infraction n'est jamais une cause perdue. Même détenu, il est un enfant à qui la CDE reconnaît des droits bien spécifiques.
La peine capitale et l'emprisonnement à vie sont interdits pour les mineurs, lesquels doivent être détenus séparément des adultes et pouvoir rester en contact avec leur famille.
De manière générale, l'arrestation ou la détention ne doivent être qu'une mesure de dernier ressort et d'une durée aussi brève que possible, l'objectif prioritaire de la justice juvénile devant être la réhabilitation et la réinsertion des enfants.
Si la plupart des Etats ont ratifié ces dispositions, celles-ci sont encore trop peu ou insuffisamment appliquées. C'est pourquoi le Bice, au-delà du nécessaire travail de soutien aux enfants détenus et d'amélioration de leurs conditions de détention, mène depuis des années une importante action de plaidoyer et de sensibilisation au niveau des Etats, ainsi que de renforcement des capacités des acteurs de la justice juvénile. L'objectif est la promotion d'une application des lois pénales qui protègent plus efficacement les droits de l'enfant avec un accent particulier sur la justice réparatrice, la médiation et la prévention. Autant de mesures qui permettent à l'enfant d'être acteur de sa propre réinsertion et liberté.

© DBA/Bice

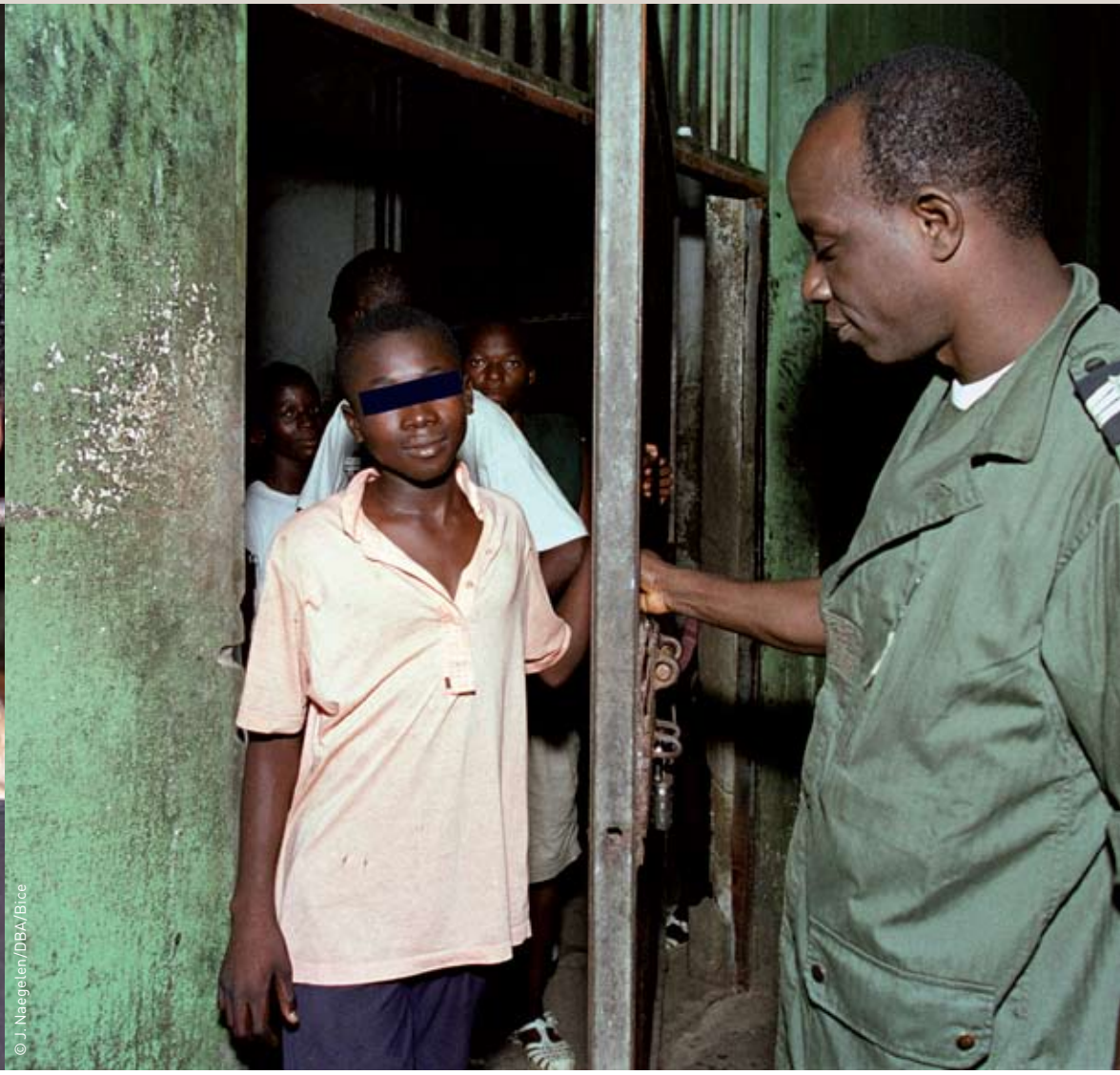
© J. Naegelen/DBA/Bice

(Article 37)

« Les Etats parties veillent à ce que [...] tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect qui est dû à la dignité de la personne humaine. [...] »

Promotion d'une justice juvénile

Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, R.D. Congo, Sénégal, Togo

Il y a encore vingt ans, en Afrique, la problématique des enfants détenus n'était que peu abordée, et rarement sous l'angle du respect de leurs droits fondamentaux.
Nombre d'enfants étaient emprisonnés sans jugement, sans respect des délais légaux et sans que leurs parents en soient informés. Ils pouvaient végéter, parfois pour un simple vol de poulet, pendant plusieurs années dans des prisons vétustes, insalubres, sombres, surpeuplées. Sans soins, sous-alimentés et détenus avec les adultes dont ils subissaient souvent la violence et les abus de toutes sortes, ils survivaient dans un dénuement psychologique et physique total.

Dès 1996, le Bice a placé ce problème en tête de ses priorités en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo, au Mali, au Togo, au Sénégal et en Guinée. Tout a commencé dans les prisons elles-mêmes, par l'amélioration des conditions de détention, d'hygiène, de santé et d'alimentation des enfants. Sous l'impulsion du Bice, des quartiers pour mineurs ont été créés (18 à ce jour), où les enfants bénéficient d'un accompagnement psychologique et éducatif, et d'une initiation professionnelle pour leur ouvrir des perspectives d'avenir.

70 %
des 22 800 enfants approchés ont pu être libérés grâce à l'action juridique du Bice

A cette première étape, qui a permis au Bice de gagner la confiance des enfants et de leur redonner foi en un changement possible, s'est ajoutée une action préventive dans les commissariats. Les services de police et de justice ont été formés aux droits de l'enfant et à sa psychologie. Un travail à grande échelle puisqu'il a concerné jusqu'à ce jour 510 officiers de police et 320 magistrats. Le Bice a aussi œuvré à la création de brigades pour mineurs et à la promotion d'une déjudiciarisation des petits litiges.

Le Bice a également contribué à renforcer les capacités des acteurs de l'Etat et de la société civile (magistrats, policiers, travailleurs sociaux, éducateurs, agents pénitentiaires) par la publication et la diffusion, à grande échelle, d'un « Recueil sur la minorité (analyse et commentaires des lois nationales et des normes internationales dans le domaine de la législation pénale applicable aux mineurs, ainsi que des recommandations pour l'action) » en R.D. Congo et en Côte d'Ivoire. Un Recueil similaire est en cours d'élaboration au Mali.

Depuis le début du projet, dans ces cinq pays, ce ne sont pas moins de 70 % des 22 800 enfants approchés qui ont pu être libérés, alors qu'en parallèle, une action de plaidoyer était menée au niveau des Etats en faveur d'une application stricte, et là où cela est encore nécessaire, d'une réforme de la justice juvénile conforme à la CDE et aux autres normes internationales.
Le Bice a aussi impliqué la société civile. Aujourd'hui, 35 Comités Locaux de Protection et de promotion des droits des enfants démultiplient l'action du Bice dans les quartiers. Les approches et les pratiques commencent à changer : non seulement pour le personnel chargé d'appliquer la loi, mais aussi auprès du grand public. Nous assistons au passage d'une logique de répression sans discernement à une prise en compte de l'enfant comme sujet de droit et comme individu apte à mener une vie sociale.

« Des jeunes en Argentine - Arrêtés par la police - Motif : vol avec agression. L'assistante sociale aurait pu laisser interner ces jeunes mais, inspirée par la résilience, elle cherche des éléments positifs derrière leur violence, avec intelligence. Avec patience, elle écoute, sent ces enfants capables d'un engagement fort et construit. Elle essaie alors de bâtir un projet de vie avec les familles et les garçons. Ils apprendront à réparer des motos. Une passion qui permet une réorientation en toute légalité. C'est le début d'une croissance qui surprend en bien, la vie qui se fraie un chemin à travers d'énormes difficultés. Bref : la résilience.

Stefan Vanistendael, Bice

(Article 40)

« Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement [...] qui tienne compte [...] de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci. »

Construction d'un modèle socio-éducatif en faveur de la réparation et de la réhabilitation des jeunes en conflit avec la loi

Amérique latine

En Amérique latine, les prisons pour enfant sont encore trop souvent des lieux de violence où les droits fondamentaux à la santé, la dignité, l'éducation, l'assistance juridique sont bafoués. Des conditions qui entraînent les jeunes dans un engrenage de délinquance et de marginalisation, quand il faudrait au contraire tout mettre en œuvre pour leur réinsertion sociale. S'il faut leur donner une seconde chance, ils doivent aussi répondre devant la justice de leurs délits s'ils sont graves, mais dans le cadre défini par les instruments internationaux relatifs à la justice et aux droits des enfants.

Depuis longtemps, différentes organisations travaillent à l'amélioration des systèmes judiciaires juvéniles sur tout le continent. Il s'agit par exemple d'*OPAN* qui, en Colombie et en Equateur, promeut la création de centres d'orientation juvénile et/ou de prévention, ainsi que l'application de mesures socio-éducatives. Au Pérou, l'*Observatoire des prisons d'Arequipa* travaille à l'amélioration des conditions de détention des enfants et adolescents en prisons et « auberges de police ».

Aujourd'hui, un ambitieux projet de plate-forme d'étude, de transfert de connaissances et de pratiques, de sensibilisation, de formation et d'incidence sociale et politique est mis en place. Il vise à permettre la production, la reproduction et la diffusion de propositions innovantes en matière de justice juvénile dans divers pays d'Amérique latine.

Trois axes d'action sont prévus. Un axe de sensibilisation et de mobilisation des institutions internationales, nationales, religieuses, des ONG et des communautés. Un axe d'intervention à tous les niveaux du système judiciaire, afin de promouvoir des solutions alternatives à la privation de liberté, de faciliter la réinsertion familiale, sociale et professionnelle et d'améliorer les conditions de détention. Et enfin, la formation de tous les acteurs du système de justice juvénile : magistrats, avocats, policiers, travailleurs sociaux, éducateurs, directeurs d'établissement, en vue de faire évoluer les pratiques de répression vers des pratiques de réhabilitation et de réparation.

Une « auberge de la police ». Des enfants de 6 à 17 ans y sont placés pour des raisons diverses : attente de jugement, abandon familial, mesure de protection. Ils peuvent rester jusqu'à 6 mois dans ce lieu fermé aux conditions difficiles. L'Observatoire des Prisons de Arequipa, partenaire du Bice, intervient pour améliorer leurs conditions de vie.

© T. Louapre/Bice

© T. Louapre/Bice

© Istockphoto

La plupart du temps après une médiation, il n'y aura pas de récidive alors que l'incarcération reste synonyme « d'école du crime ».

Promotion de la justice réparatrice
Russie

La Russie ne dispose pas de système judiciaire pour les mineurs. Ceux-ci comparaissent devant des tribunaux ordinaires qui pratiquent une justice, le plus souvent, répressive.

Le *Centre Pour la Réforme Légale et Judiciaire* (CPRLJ) a été le premier en Russie à promouvoir l'application d'une autre justice à l'égard des enfants. Depuis septembre 2006, le Bice mène avec lui un projet pilote de promotion de la justice réparatrice à Moscou, Perm et Novossibirsk. Il s'agit essentiellement, à l'occasion de séminaires et de partages d'expériences, de former les professionnels de la justice et de les inciter à appliquer une autre justice à l'égard des jeunes, une justice privilégiant des mesures socio-éducatives et réparatrices.

Le projet développe notamment un aspect particulier de la justice réparatrice : le « Family Group Conferencing » ou « conférence des familles », par lequel les familles et l'entourage de l'agresseur et de la victime cherchent ensemble à aider le jeune à comprendre les conséquences de son acte et à trouver des solutions pour réparer le tort causé.
Ces rencontres de conciliation sont menées par les médiateurs du projet en parallèle des sessions de formation.

Par ailleurs, un recueil de « Bonnes pratiques de justice réparatrice en Russie » a été publié en 2007, tandis qu'un livre sur la résolution de conflit sera traduit et publié en russe en 2008. Ces deux ouvrages seront ensuite diffusés auprès de professionnels de plusieurs régions de Russie, alors que les résultats du projet seront présentés aux hautes instances judiciaires du pays.

Témoignage d'une victime d'un vol

« Je ne savais pas si c'était des adultes ou des enfants. Je pensais que si je les voyais, je leur donnerais un coup de bâton. J'étais vraiment en colère. Quand on a les rencontrés, mon mari était sur le point de se jeter sur eux, je lui ai dit : *« De grâce ! Ne les touche pas… »*. J'ai eu pitié de cette famille. On sent que la femme s'agite comme un beau diable pour se débrouiller et le garçon voulait aider sa maman. Voilà, il s'est fourré dans une vilaine affaire. […] Je ne voulais pas qu'il commence sa vie par la police, la prison… Il s'excusait, voulait réparer le vol. Nous nous sommes mis d'accord. Il est venu nous aider à travailler. On peut dire qu'il a réparé sa faute. »

Ludmilla P., Moscou

Pôle d'expérience n°2

Enfants victimes de conflits armés/Enfants-soldats

Partout dans le monde, les enfants sont victimes des guerres, qu'ils les subissent ou qu'ils soient enrôlés de force par les groupes en conflit.
Le protocole additionnel de la CDE concernant les enfants impliqués dans les conflits armés stipule clairement que les mineurs contraints à participer aux hostilités et recrutés de force dans des groupes armés doivent être réinsérés socialement.
Depuis de nombreuses années, le Bice s'est très fortement engagé dans le processus de « Désarmement, Démobilisation, Réinsertion » (DDR). Sur le terrain, en Afrique et en Asie, il soutient des projets concrets, visant à favoriser la résilience et la réinsertion des enfants victimes ou acteurs malgré eux des conflits. Cela implique également un travail de sensibilisation auprès des communautés déstructurées par les conflits, qui sont souvent méfiantes ou vindicatives à l'égard des enfants sortis des forces et groupes armés.

© E. Pêtre/Bice

© J. Naegelen/Reuters

(Article 38)

« […] Conformément [au] droit humanitaire international […] les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui soient touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins. »

Des « Villages de paix » pour les enfants sortis des forces et groupes armés

R.D. Congo

Dès le début du conflit en 1996 en R.D. Congo, les enfants ont été enrôlés massivement par toutes les parties en présence.

Très souvent, au gré des victoires et des défaites, ils sont passés d'un groupe armé à l'autre. En décembre 1999, sous la pression des organisations de protection de l'enfance et de la communauté internationale, le premier forum sur la démobilisation et la réinsertion est mis en place ; il se concrétise par un décret signé en juin 2000 par le Président Laurent Désiré Kabila. Toutefois, si la volonté politique était réelle, et si dès le mois de décembre 2001, des structures d'accueil étaient prêtes à recevoir les enfants dans tout le pays, les militaires des provinces répugnaient à laisser partir les enfants, forces vives, facilement manipulables.

Le Bice décide alors d'intervenir de manière proactive dans les deux provinces du Kasaï et envoie ses intervenants ou collaborateurs sur place pour littéralement, arracher les enfants aux groupes armés. Cette intervention a pu être menée avec l'aide et le soutien politique des généraux, les chefs militaires de la région.
Les enfants sortis des forces et groupes armés sont accueillis dans des Structures d'Encadrement Transitoire (SET) où ils commencent par recevoir l'indispensable : des soins médicaux et trois repas par jour. Une fois soignés, décemment nourris, ils peuvent entamer leur travail de préparation à la réinsertion. Le Bice leur apporte un soutien psychologique, les écoute, les répartit dans différents groupes d'éducation, selon qu'ils ont déjà été scolarisés par le passé ou non, leur apprend les bases de métiers manuels (maçonnerie, couture, menuiserie…) leur permettant de ne pas rentrer chez eux les mains vides. Un kit pour démarrer une petite activité professionnelle (des outils de menuiserie, une machine à coudre) facilite leur retour au village et leur ouvre des perspectives.

A ce jour, presque mille enfants ont pu être démobilisés et réinsérés dans leurs familles ou installés dans des logements individuels à Kananga.
En 2005, le Bice a également publié un « Recueil d'analyses et commentaires de la législation applicable aux enfants associés aux forces et groupes armés et aux enfants victimes des conflits armés » et un recueil sur les « bonnes pratiques » mises en œuvre dans le cadre de son projet. Un film documentaire a par ailleurs été réalisé pour sensibiliser la société civile congolaise et favoriser la réintégration sociale des enfants-soldats, craints et méprisés.

600

enfants ont été retirés des forces armées et accueillis dans les Structures d'Encadrement Transitoire du Bice

© J. Naegelen/DBA/Bice

L'apprentissage d'un métier aide les jeunes sortis des forces armées à prendre leur vie en main et facilite leur réintégration sociale.

Témoignage d'un enfant sorti des forces et groupes armés

« J'ai maintenant 11 ans. Mais quand les soldats ont tué mon père et mes sœurs, j'avais 7 ans. J'étais là, j'ai tout vu. Ma mère s'est enfuie, je ne sais pas où. Je me suis caché et après, je me suis rallié au Mouvement de libération pour la démocratie au Libéria. Je voulais venger ma famille. » Anthony fit la rencontre du commandant Kamara à la tête de 900 combattants, parmi lesquels 175 enfants. *« Le commandant Kamara m'a accueilli et m'a donné 2 repas par jour. D'abord, j'étais aide de camp, ensuite j'ai été formé. Après ma formation j'ai reçu un pistolet à 5 coups. Un jour j'ai revu l'homme qui avait tué mon père. Il voulait me tirer dessus, mais son chargeur était vide. C'est moi qui ai tiré. »*

(Articles 1 et 2)*

« Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les membres de leurs forces armées qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans ne participent pas directement aux hostilités. » « Les Etats parties veillent à ce que les enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne fassent pas l'objet d'un enrôlement dans leurs forces armées. »

* Protocole facultatif à la CDE concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés

Amener des changements positifs dans la vie des enfants victimes du conflit au Népal et de leurs familles

Le conflit au Népal ces dix dernières années a eu des conséquences dévastatrices.
Quantité d'enfants ont été arrachés à leur lieu de vie et à leurs familles, privés d'accès à l'école et aux soins, quand ils n'ont pas été enrôlés de force par les groupes armés. Dans le processus de paix entamé aujourd'hui, le défi pour ces enfants est de guérir de leurs traumatismes et de réintégrer leurs familles ainsi que leurs communautés.
Or les familles ont aussi été exposées à des expériences stressantes et traumatisantes. Elles ne sont parfois plus capables de prendre soin de leur enfant ni de leur donner l'amour nécessaire. Autre difficulté : les communautés déstructurées sont devenues méfiantes à l'égard des familles déplacées et des anciens enfants-soldats.

Le rétablissement d'un sentiment de protection et de sécurité pour ces enfants et ces familles est déterminant pour leur guérison et leur réintégration sociale. C'est pourquoi, depuis 2007, le Bice et l'organisation *Aawaaj* (« la voix » en népalais) ont mis en place un projet qui promeut, au sein des communautés, des mécanismes de soutien et protection des enfants et des familles affectées par le conflit.
La protection et la sécurité vont de pair avec le processus de médiation et d'atténuation des conflits dans les communautés.
Cela passe par la sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble de la communauté pour répondre aux besoins des enfants et des familles et pour protéger les plus vulnérables. Mais aussi, par la création de réseaux d'entraide favorisant le soutien informel entre ses membres.

Cela passe aussi par la scolarisation et l'accès aux soins médicaux pour les enfants. Il n'est pas possible de surmonter des évènements traumatisants quand les droits fondamentaux sont bafoués et les besoins essentiels niés.
Le projet comprend également différentes actions telles que : campagnes de sensibilisation « Bienvenue à l'école », bourses d'étude, programme d'amélioration de l'infrastructure des écoles, classes de soutien scolaire. Les enfants peuvent prendre part à des activités extrascolaires (théâtre de rue, sport, club d'enfants), indispensables pour retrouver le goût de vivre, prendre confiance en soi et s'épanouir.
Un accompagnement psychologique est également assuré pour les enfants et les familles les plus ébranlées.
Par ailleurs, des formations professionnelles et dans certains cas, un soutien au démarrage d'une activité génératrice de revenus, sont apportés aux familles.

A ce jour, 130 enfants impliqués dans le conflit armé ont pu réintégrer leurs communautés et 400 enfants ont pu retourner à l'école. Mais ce projet a surtout aidé les membres de la communauté et les professionnels à changer de regard sur ces enfants ; ils sont aujourd'hui plus sensibles à la nécessité de les protéger.

La guerre prive souvent les enfants de leur droit à l'éducation. Leur scolarisation est essentielle pour un retour à la vie normale.

© E. Pêtre/Bice

« L'homme nous étonne toujours par sa capacité de reprise, début de résilience, processus long et douloureux. Mais certains ne peuvent pas se relever. Voilà pourquoi il est nécessaire d'accompagner les victimes, pour qu'elles ne soient plus seules.

Stefan Vanistendael, Bice

Pôle d'expérience n°3

Pour la défense des droits et l'épanouissement des enfants en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir jouir de tous les droits garantis par la CDE. Ils doivent bénéficier de soins spéciaux tout comme d'une éducation et d'une formation appropriées, pour mener une vie pleine, décente et digne, atteindre un degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible et s'épanouir au maximum de leurs potentialités.
L'expérience du Bice auprès de ces enfants dans la Communauté des Etats Indépendants (CEI) et en Afrique remonte à 1992. De nombreuses actions ont été menées pour soutenir les parents et les centres de jour travaillant à l'éveil et la réhabilitation des enfants souffrant d'un handicap, mais aussi, pour former les professionnels et les personnes qui en ont la charge au quotidien, et humaniser les institutions.
Autant de projets dont l'objectif plus large est aussi de changer le regard des familles et de la société sur ces enfants afin de faire évoluer les politiques publiques à leur égard.

(Article 23)

« Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. […] »

Humanisation et ouverture des orphelinats pour enfants handicapés

Russie

Les sociétés du monde entier ont, jusqu'à récemment, rejeté les personnes les plus handicapées.

En Russie par exemple, près de 175 000 des quelques 620 000 enfants enregistrés comme handicapés en 2002 vivaient en orphelinats fermés où, alités leur vie entière, faute de personnel en nombre suffisant et bien formé, ils devenaient « grabataires ».

Le projet démarré par le Bice en avril 2006 dans l'internat de Serguiev Possad réplique la transformation de l'Internat n°8 menée par son partenaire, le *Centre Orthodoxe* de Moscou.
L'objectif est de faire évoluer les conditions de vie et de traitement des enfants grabataires. Cela passe bien sûr par un réaménagement de l'établissement et une modernisation des équipements, le recrutement et la formation du personnel nécessaire mais aussi par la mise en place de nouvelles pratiques destinées à sortir les enfants de la position horizontale, par l'apport d'un soutien pédagogique individuel, et enfin, la sensibilisation des autorités locales et des professionnels à travers des rencontres, des visites d'étude en Europe, des séminaires et « tables-rondes ».

L'une des originalités du projet est de considérer les employés les plus proches des enfants au quotidien (les aides-soignantes chargées de la toilette, de la nourriture et du ménage) comme les principaux acteurs du changement. Un pari qui s'est avéré gagnant puisqu'en deux ans, 62 enfants grabataires ont pu être sortis du lit, 60 ont appris à marcher à quatre pattes et 24 à marcher ; certains sont même capables de manger seul.
Au vu de ces résultats encourageants, il a été décidé de diffuser cette expérience plus largement et de l'étendre à d'autres orphelinats en Russie.

175 000
enfants enregistrés comme handicapés en Russie vivaient en orphelinats fermés

« Le handicap nous confronte tous différemment à nos fragilités. Néanmoins nos fragilités sont souvent constitutives de notre humanité. Elles nous invitent à un véritable engagement […] elles nous rappellent que la vie ne se laisse pas totalement maîtriser, et qu'elle porte un sens qui peut largement dépasser l'utilité immédiate ou le perfectionnisme.

Stefan Vanistendael, Bice

L'affection des aides-soignantes, le meilleur appui pour se lever et grandir.

© E. Petre/Bice

© DBA/Bice

Les activités physiothérapeutiques permettent à chacun de se développer le plus harmonieusement possible.

Appui aux enfants en situation de handicap et à leur mère

Abidjan, Côte d'Ivoire

En Afrique, l'enfant né différent fait l'objet d'une interprétation magico-religieuse qui le rend suspect aux yeux de la communauté.
L'ordre ancestral prévoit un rite d'accompagnement pour le supprimer. S'il ne meurt pas, l'enfant reste à la charge des parents, et plus généralement, de la mère seule, souvent chassée de la communauté.

En 1996, le Bice a initié un projet dans un quartier pauvre de la périphérie d'Abidjan où les enfants affectés d'un handicap moteur étaient les plus nombreux, notamment en raison des mauvaises conditions d'hygiène, de la malnutrition et de l'absence de couverture médicale et vaccinale.

Le Centre d'Education et de Stimulation des Enfants Handicapés (CESEH) créé par le Bice accueille 80 enfants par an. Il propose différents services : consultations médicales, rééducation fonctionnelle, appareillage, éveil précoce pour les petits (45 enfants par an), alphabétisation, appui à la scolarisation et à la formation professionnelle pour les plus grands. Les enfants y viennent accompagnés de leurs parents, lesquels prennent une part active à la rééducation.

Afin de favoriser la vaccination et le dépistage précoce, l'équipe du Bice mène aussi des actions de sensibilisation auprès du grand public et des personnels de santé, avec pour résultat, des succès comme la guérison des handicaps liés à des malformations comme les pieds bots qui sont rééduqués le plus tôt possible.

Mais le résultat le plus marquant est le changement progressif des mentalités. Les enfants en situation de handicap sont aujourd'hui considérés comme des personnes, les mères ne sont plus chassées, et beaucoup de pères ont pris conscience de leurs responsabilités. Un succès qui est dû en grande partie à un centre ouvert sur le quartier et à un important travail de sensibilisation par les médias. Les enfants en situation de handicap font même la fierté de la communauté lorsqu'ils participent aux jeux « Spécial Olympiques » et en reviennent médaillés.

80
enfants par an sont accueillis au Centre d'Education et de Stimulation des Enfants Handicapés (CESEH) créé par le Bice

Témoignage d'une mère

« Avant, José n'aimait pas se laver, je l'obligeais à le faire. Mais depuis son retour du camp de vacances, il se lave seul, débarrasse la table sans qu'on le lui demande. Une fois réveillé, il se brosse les dents. Quelquefois, il aide ses sœurs à faire la vaisselle. Tout ça, il ne le faisait pas avant. En tout cas, je remercie le Bice pour son grand travail pour nos enfants qu'on croyait incapables de tout. »

Maman de José, 12 ans, déficient mental léger

Pôle d'expérience n°4

Enfants maltraités et victimes de violences

Aucune forme de violence, de maltraitance ou de négligence contre les enfants et adolescents n'est justifiable, ni acceptable, même comme forme d'éducation. Cette conviction guide les actions menées ou soutenues par le Bice dans le monde, des actions qui tendent à instaurer un nouveau modèle de rapports « adulte-enfant », ayant pour base la bien-traitance.

La participation des enfants est un des principaux piliers de cette approche préventive, et cela en vertu de leur droit fondamental à pouvoir exprimer leurs opinions, construire une image positive d'eux-mêmes et acquérir les connaissances qui leur permettent de modeler un cadre propice à leur développement.

Le Bice n'oublie pas de rappeler les Etats à leurs responsabilités dans ce domaine. Conformément à la CDE, c'est en effet à eux qu'échoit la protection de l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par les parents ou toute autre personne. Eux également qui sont chargés d'établir des programmes sociaux de prévention, ainsi que des actions en faveur de la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion familiale, sociale et professionnelle de tout enfant victime de maltraitance ou de négligence.

© T. Louapre/Bice

© J. Naegelen/DBA/Bice

(Article 19)

« Les Etats parties prennent toutes les mesures [...] pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements [...]. »

Tisser des réseaux pour un continent sans violence

Amérique latine

En Amérique latine, les maltraitances et les violences sexuelles à l'encontre des enfants représentent un problème d'une importance croissante.
Souvent impunies, celles-ci obéissent à des facteurs tant individuels, familiaux que socioculturels, qui les rendent particulièrement complexes à traiter. D'autant que le déficit de formation des professionnels en charge de ces enfants les porte davantage à les victimiser qu'à stimuler leurs capacités de résilience.

Informer sur les conséquences néfastes de la maltraitance ne suffit pas : il faut généraliser de nouvelles méthodes d'éducation basées sur le respect des enfants, et mettre en œuvre des actions préventives qui mènent à une prise de conscience et à un changement du cadre législatif et de son application.

C'est dans ce contexte et avec cette ambition qu'a été élaboré le projet « Tisser des réseaux pour un continent sans violence ». Il s'agit d'apporter une réponse concertée aux problèmes de maltraitances et de violences sexuelles à l'échelon du continent latino-américain. Et cela, en développant au niveau personnel, familial et communautaire, une approche préventive dont les enfants sont les acteurs actifs et pensants.

Les activités mises en place dans les sept pays participants (Brésil, Chili, Colombie, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela) vont de l'organisation de campagnes nationales par les adolescents eux-mêmes, jusqu'à l'éducation entre pairs sur les thématiques précitées.

Le travail en réseau des huit organisations locales (Afecto, Beca, Cecodap, Cecria, Cedapp, Cesip, JPC, Vicaría de Pastoral Social) permet la création de synergies et de scénarios novateurs pour la protection intégrale des enfants et des adolescents.

© T. Louapre/Bice

« Il n'est pas facile de mettre fin à la violence. Il faut beaucoup travailler avec la famille parce que l'ignorance est là. Nous n'avons pas tous la chance de connaître nos droits et de savoir ce qui est bien et ce qui est mal. Il est important de transmettre ce que nous savons, dénoncer, communiquer, bien que ce soit parfois difficile.
Je crois, je pense et je suis convaincu de l'importance de réfléchir à des actions auxquelles chacun peut participer pour changer ce qui doit l'être.

Luis Fernando M., 15 ans

Réhabilitation des enfants dits sorciers

R.D. Congo

En République Démocratique du Congo, les enfants accusés de sorcellerie, pour avoir soi-disant provoqué la mort d'un proche ou d'autres malheurs survenus dans la famille, sont livrés aux « églises de réveil[1] » qui fleurissent dans les quartiers des grandes villes et pratiquent souvent des rituels d'exorcisme traumatisants.
Fondées sur d'anciennes croyances magico-religieuses, ces accusations de sorcellerie trouvent en réalité leurs racines dans l'extrême pauvreté des ménages, suite à la crise économique et à la guerre. La plupart de ces enfants, orphelins d'au moins un parent, ont été confiés à la famille élargie. Celle-ci, n'arrivant plus à subvenir à ses besoins, trouve ce prétexte pour chasser l'enfant à charge. L'accuser de sorcellerie est une façon d'éviter l'opprobre des voisins.
Ces enfants vont rejoindre les enfants de la rue. Perdus, blessés, traumatisés, ils portent les séquelles de brutales pratiques d'exorcisme.

Depuis 2001, les centres du Bice créés à Kinshasa et dans les deux provinces du Kasaï accueillent ces enfants, apportant soins et appui psychosocial, ainsi qu'une éducation de base et une initiation professionnelle pouvant déboucher sur une activité rémunératrice.

L'ambition est de permettre la réinsertion, non seulement scolaire mais aussi familiale, de ces enfants. Sur ce dernier point cependant, de gros progrès restent à faire. Malgré l'important travail de sensibilisation mené par les animateurs des centres auprès des communautés et des églises, notamment par les radios locales, les enfants inspirent toujours méfiance et rejet.

Pour les années à venir, le Bice s'est fixé comme objectif de renforcer l'implication de l'Etat dans la protection de ces enfants, par la surveillance des « églises de réveil » entre autre et une sensibilisation des services de police et de justice à leur rôle de protection des enfants.

1. **Les églises de réveil** sont des formations qui se déclarent issues du christianisme. Plusieurs églises de réveil ont une doctrine ou des enseignements adaptés par des pasteurs indépendants tandis que d'autres font partie de dénominations structurées. La R.D. Congo compte de très nombreux pasteurs auto-proclamés.

« Une nuit, ma tante a eu un songe lui indiquant que je la menaçais ! Elle a révélé le songe au prophète d'une église de réveil qu'elle fréquente. Ce dernier a confirmé que j'étais sorcière. De retour à la maison, ma tante m'a fait part de son songe et de la sentence. Depuis ce jour, j'ai été l'objet d'injures et de brutalités physiques. Quelquefois, on me privait de nourriture. Malgré toutes ces violences, je n'ai jamais accepté cette fausse accusation. Pour en finir, ma tante m'a chassée. Je suis allée dans la rue, un milieu nouveau pour moi. Je passe la nuit dans une maison inachevée avec d'autres filles de la rue. Par moment, nous subissons des violences de la part des garçons : insultes, viol, vol de nos biens. Pour survivre, je travaille durement de huit heures à dix-huit heures en vendant de la chikwange (préparation à base de maïs) par une connaissance de ma grande sœur. C'est un travail pénible dont le maigre revenu me permet au moins de manger quelque chose… »

Hortense

© J. Naelegem/DBA/Bice

Enfant accusé de sorcellerie et victime d'un rituel d'exorcisme.

« Nous nous construisons en partie grâce à notre fragilité – avec beaucoup de pudeur, sans calcul. Ce sont très souvent les relations et les rencontres riches en partage et en confiance qui nous permettront de puiser en nous des forces pour rebondir en cas de coups durs.

Stefan Vanistendael, Bice

Pôle d'expérience n°5

Enfants victimes d'abus et/ou d'exploitation sexuels

Les abus sexuels des enfants et leur exploitation atteignent en eux quelque chose d'essentiel : leur intégrité physique et leur dignité humaine. Qu'il s'agisse de prostitution, de pornographie, de traite, de tourisme sexuel, mais aussi de mariage précoce, ces phénomènes concernent des millions d'enfants. Et si les médias s'en font l'écho, leur ampleur est encore largement sous-évaluée, notamment les abus au sein même des familles ou sur les enfants employés comme domestiques.
Le Bice agit contre ces pratiques qui constituent une violation fondamentale des droits de l'enfant tels qu'énoncés dans la CDE. Et non seulement de leur droit au respect et à la dignité, mais aussi à la scolarité ou à la vie privée. Autant d'atteintes qui compromettent leur développement physique, mental, social, moral et spirituel.

© E. Henry de Frahan/Bice

© E. Pêtre/Bice

(Article 34)

« Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. [...] »

Stratégies d'intervention face à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et adolescents dans les zones touristiques

République dominicaine

La République dominicaine reçoit chaque année quelque deux millions de touristes.
Une ressource économique importante pour la région, hélas trop souvent liée au tourisme sexuel. De nombreux enfants et adolescents en sont les victimes chaque année, avec des conséquences terribles en termes de perte d'identité et de valeurs essentielles.

Dans ce contexte, le Bice a démarré en 2008 un important projet de prévention, mis en œuvre par le *Centre Culturel Poveda*. Son objectif est de développer un processus de formation qui renforce l'estime de soi des enfants et adolescents exposés aux risques de l'exploitation sexuelle, et retisse les liens affectifs au sein de la famille et de la communauté.

Trois groupes de personnes sont concernés : enfants et adolescents de 12 à 20 ans, enseignants, et enfin, parents et tuteurs.

Le projet comporte plusieurs niveaux d'action :
- Une formation de ces trois groupes aux réalités de l'exploitation sexuelle, aux risques, et aux facteurs de protection.
- La constitution d'un groupe de jeunes avec la création d'un espace de réflexion sur la vulnérabilité des enfants, d'équipes d'adolescents chargés de réfléchir et développer des actions de mobilisation de la famille et de la communauté, ainsi que des unités de prévention sur la vulnérabilité juvénile destinées aux responsables des établissements et aux professeurs.
- Une action d'information et de diffusion, sous forme de bulletin trimestriel, d'autocollants et feuillets d'information, ou encore, l'organisation de marches invitant à la prévention.

Enfin, une base de données est en cours de création, ainsi qu'une étude de cas pour mieux comprendre le tourisme sexuel et en mesurer l'impact sur le comportement des enfants.

« L'abus sexuel d'un enfant, un crime horrible qui laisse des blessures profondes. Nous ne pouvons pas revenir en arrière, reconstruire la vie comme elle était avant cet abus. Car la vie est irréversible. Mais pour autant, l'avenir n'est pas totalement déterminé par le passé.
Accompagné avec attention et bienveillance, l'enfant peut s'ouvrir à une nouvelle étape de vie en dépit des sévices subis ; il entreprend, petit à petit, une nouvelle croissance qui intègre la blessure et la dépasse. Voilà un processus de croissance à travers des traumatismes : la résilience. Une meilleure vie peut se construire. L'espoir est permis. Nous le devons à l'enfant blessé.

Stefan Vanistendael, Bice

© E. Pêtre/Bice

Népal.
Séance de prévention des abus sexuels.

Programme communautaire de lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants

Cambodge, Inde, Népal

En Asie, les problèmes d'abus et d'exploitation sexuels des enfants sont récurrents et souvent cachés ou niés sous couvert des traditions et des cultures. Pour ne pas subir le blâme de la société et de son entourage, la victime s'isole dans le silence et la honte. Le Bice et ses membres soutiennent les communautés locales dans leur effort de prévention, de protection et de réinsertion des enfants abusés, et cela à travers la mise en place de structures communautaires durables.

A partir de 2000, un important travail de promotion des droits de l'enfant a été mené auprès des enfants, des parents, des personnels de l'éducation et de la santé, des autorités locales, afin de les impliquer et de les rendre acteurs de la prévention et de la protection des enfants.
L'objectif est d'encourager les adultes et les enfants de la communauté, par la création de réseaux informels de soutien, à renforcer leurs liens et à apporter aux enfants vulnérables, non seulement, les moyens nécessaires à leur éducation, leur scolarité, et leur formation professionnelle, mais aussi en cas d'abus, un accompagnement émotionnel, médical et juridique pour qu'ils puissent se reconstruire sur de nouvelles bases.

Le Bice insiste également sur l'importance de valoriser les compétences et les ressources des parents, par l'écoute et la médiation, mais aussi en aidant les mères à développer des activités rémunératrices et les enfants à organiser des activités ludiques.

Le programme, qui réunit quatre projets au Cambodge, en Inde du sud et au Népal, a déjà porté ses fruits. Aujourd'hui, les adultes développent une approche plus sensible de l'enfant et s'efforcent de normaliser la vie de ceux qui sont vulnérables ou victimes d'abus. Les enfants ont gagné en estime et confiance en eux ; ils se battent aux côtés des parents et des professionnels pour promouvoir un changement social.
Dans les communautés devenues autonomes, les enfants savent où trouver un soutien en cas d'abus ou risques d'abus. Leur entourage prend soin d'eux, sans les stigmatiser ni les blâmer.

> **Quand j'étais petite, ma mère m'a dit qu'il ne fallait pas rêver à l'impossible comme aller à l'école. Mais les dieux m'ont réservé une bonne surprise en me donnant la chance de tenir un livre, de lire et écrire. Maintenant j'ose rêver à l'impossible.**
>
> Sunitra, Inde

Résilience en Asie : mise en réseau des partenaires du Bice

© Bice

Les trois principaux partenaires du Bice en Asie ont tous choisi de stimuler les capacités de résilience individuelles et communautaires pour combattre les abus et l'exploitation sexuels des enfants. Malgré les difficultés rencontrées, de « bonnes pratiques » ont pu progressivement être mises en place.

Au-delà d'un soutien technique et des formations, les partenaires du Bice souhaitaient développer les échanges d'expériences de terrain afin de capitaliser les savoir-faire et d'affiner les stratégies permettant de favoriser la résilience des enfants abusés et leur réinsertion dans la communauté.

> **S'il n'y avait pas eu de telles activités et l'insistance du Bice auprès de ma mère, j'aurais été retirée de l'école. Nous avons appris à nous protéger et à réagir dans certaines situations de mise en danger. Aujourd'hui je me sens plus proche de ma mère...**
>
> Priya, 14 ans, Inde

L'idée d'un réseau des partenaires du Bice en Asie est ainsi née. Le réseau a démarré en 2007, et depuis, deux de ces partenaires sont devenus membres du Bice.

Chaque organisation est accompagnée dans le processus de capitalisation des savoir-faire et soutenue dans ses efforts de systématisation et de documentation. Des ateliers régionaux annuels sont organisés pour permettre d'échanger les expériences, soutenir et affirmer les « bonnes pratiques » et réfléchir à l'amélioration des stratégies et des actions ainsi que des visites des projets sur le terrain. Une publication des expériences et des savoir-faire est prévue pour 2010.

Lors des séminaires du réseau, des experts ou consultants sont appelés à intervenir sur des thématiques comme l'inceste, la philosophie pour enfant, la participation des enfants, les droits de l'enfant et la résilience. Ces échanges, ce travail de réflexion favorisent la créativité des organisations du réseau et aident à mener un plaidoyer conjoint, efficace au niveau international.

Prévention de l'abus sexuel des enfants et assistance aux enfants abusés

CEI et Lettonie

Le démantèlement de l'ex-Union Soviétique et la défection quasi totale et subite des services de l'Etat qui en a résulté ont précipité les familles dans une instabilité sans précédent. Le chômage et la pauvreté ont plongé le pays dans la désespérance, avec ses corollaires que sont l'alcoolisme et la drogue. Les enfants sont les premières victimes de cette misère qui engendre la violence sous toutes ses formes, dont l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Les autorités et la société font preuve d'un trop grand laxisme face à ces abus. Les enfants eux-mêmes sont peu conscients des risques, et il manque des services spécialisés et des professionnels qualifiés pour les assister. Un important travail de prévention et d'assistance est à faire. C'est pourquoi, depuis 2006, le Bice a choisi de soutenir un projet qui s'appuie sur un échange d'expériences innovantes menées par neuf organisations de Russie, du Kazakhstan, du Belarus, d'Azerbaïdjan, de Moldavie, de Lettonie et de France.

L'enjeu est multiple. Il s'agit tout à la fois de renforcer l'aptitude des enfants à réagir face aux menaces grâce à l'éducation, de former les spécialistes de l'enfance à détecter les risques, d'aider les enfants abusés et les orienter vers les services d'aide compétents, de favoriser une coopération entre les acteurs sociaux et hospitaliers, ainsi que la police et la justice, d'inciter les autorités à ouvrir et/ou soutenir de tels services et enfin, de sensibiliser la société sur les violences faites aux enfants.

Ce travail de sensibilisation se fait par des séminaires de formation, notamment en France, où les professionnels des organisations partenaires sont initiés à des méthodes innovantes en matière de prévention ou d'assistance aux enfants abusés, et des rencontres interrégionales de jeunes pour favoriser leur participation active. Par ailleurs, chaque organisation conçoit et réalise des micro-projets avec la participation active des enfants afin d'appliquer les connaissances acquises.

« Un toit, une vie » pour des jeunes mères en détresse

Bamako, Mali

Les premiers gestes d'une mère sont essentiels dans l'accueil de l'enfant.

Chaque année, de nombreuses jeunes filles quittent la campagne pour Bamako dans l'espoir d'y gagner l'argent pour leur trousseau. Analphabètes et sans formation professionnelle, elles n'ont d'autres possibilités que de louer leurs services comme domestique. Un emploi harassant, mal considéré et ne leur permettant pas, le plus souvent, de subvenir à leurs besoins vitaux, quand il ne les expose pas à des abus sexuels de la part de leur employeur. Certaines d'entre elles se retrouvent enceintes et perdent leur emploi. Désespérées, souvent prises de panique, n'osant retourner dans leur famille, elles cherchent alors à avorter ou à supprimer l'enfant, au risque de terminer en prison.
C'est dans le cadre du projet d'appui aux enfants privés de liberté que le Bice a pris conscience de ce phénomène et a cherché à prévenir de telles situations, notamment à travers un travail de sensibilisation réalisé en partenariat avec d'autres structures impliquées sur le terrain.
Par ailleurs, le Bice a ouvert en 2004 à Bamako le centre « Un toit, une vie », dont l'objectif est d'accueillir des jeunes filles (environ cent par an) pour des périodes de stabilisation de trois à quatre mois, et de les former pour leur ouvrir un véritable avenir.
Dans ce cadre amical et protecteur, les jeunes filles retrouvent l'espoir et l'estime d'elles-mêmes. Celles qui sont enceintes peuvent mener à bien leur grossesse et y acquérir de bonnes notions d'hygiène et de soins au nourrisson. Des programmes d'alphabétisation y sont également proposés, ainsi que l'apprentissage de métiers simples pouvant générer un revenu décent.
Par ailleurs, six Comités Locaux de Protection des droits de l'enfant ont été créés à Bamako, et cinq dans les régions d'origine des jeunes filles. Ils relayent l'action de sensibilisation du Bice auprès de la société civile, et veillent à ce que les jeunes filles reçoivent une éducation et une formation les mettant à l'abri de tout risque d'exploitation.

Pôle d'expérience n°6

Enfants travailleurs

Le travail des enfants est une réalité qui suscite tour à tour scandale et compassion. Pourtant, on aurait tort de simplifier un phénomène aussi complexe. Dans certaines conditions socioculturelles, le travail permet aux jeunes d'acquérir une autonomie, de participer à la survie de la famille, d'étudier et de préserver leur dignité en devenant acteur de leur avenir. Il n'est donc pas interdit d'initier une révision critique et valorisante du travail des enfants, en excluant et en combattant tout type d'exploitation par le travail ainsi qu'en respectant les conditions fixées par la CDE, comme le droit pour tout enfant à être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. C'est le respect de ce droit essentiel que le Bice défend sur tous les continents. Notamment en aidant les jeunes travailleurs eux-mêmes à s'organiser pour promouvoir et défendre leurs droits.

« Oui au travail digne, non à l'exploitation… Oui au travail protégé, non à la maltraitance et aux abus… Oui au travail humanisant, non aux conditions indignes… Oui au travail reconnu, non à l'exclusion et la marginalisation… »

Extrait de la proclamation des NATs lors de leur premier congrès mondial à Stockholm en 1996

(Articles 32)

« […] Les Etats parties […] fixent un âge minimum ou des âges minimum d'admission à l'emploi ; prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi. […] »

Mouvement « NATs » en Amérique latine

Pérou, Paraguay

Le mouvement NATs est composé d'enfants et adolescents travailleurs qui œuvre depuis plus de trente ans pour la défense et la promotion de leurs droits citoyens.

Ce mouvement est né à partir de la réalité socio-économique latino-américaine, qui amène bon nombre d'enfants à exercer une activité professionnelle annexe à leur éducation scolaire afin de subvenir aux besoins de leur famille et/ou payer leurs frais de scolarité.

Les enfants travailleurs du mouvement NATs prônent donc leur droit, en tant qu'acteurs sociaux et économiques de la société, à voir leur situation prise en compte. Ils revendiquent la prohibition de tout travail forcé ou de toute forme d'exploitation infantile, mais exigent que le travail des enfants dans le cadre familial et social soit accepté et reconnu, entre autres, dans ses dimensions éducatives et de formation citoyenne. Le mouvement NATs prône donc un nouveau paradigme de la culture de l'enfance et de l'adolescence, fortement axé sur la participation. Les NATs aspirent à exercer pleinement leurs droits citoyens et à devenir acteurs de leur propre existence, afin de s'épanouir dans les meilleures conditions possibles, en transformant pauvreté et exclusion structurelle en de nouveaux espaces de vie, de dignité et de développement personnel.

Depuis de nombreuses années, le Bice soutient au Pérou, au Guatemala et au Paraguay des organisations locales de NATs ou de soutien aux NATs. C'est le cas par exemple du *MANTHOC*, organisation constituée d'enfants et adolescents travailleurs âgés de sept à dix-sept ans et issus de milieux urbains ou ruraux de dix départements et 27 villes du Pérou. Le *MANTHOC* a comme ligne d'action l'organisation, l'éducation et la défense et la promotion des droits des NATs. Cette structure de soutien est dirigée par des collaborateurs qui sont élus par les enfants et adolescents eux-mêmes. A Lima, grâce à l'appui du Bice, un espace de lecture et de jeux pour les NATs a été inauguré en 2007 dans le quartier : *Villa El Salvador*. Dans cette maison, les NATs ont accès à des activités de renforcement et d'accompagnement scolaire, à des ateliers de formation à dimension humaine et sociale et à des activités ludiques les sensibilisant aux risques de délinquance et de violence du quartier, tout en améliorant leurs performances scolaires. Le Bice soutient également des organisations comme *IFEJANT*, qui assure la formation d'éducateurs et de collaborateurs appelés à travailler avec les NATs.

> Les droits de l'enfant confirment l'enfant comme personne, mais la résilience aide à mobiliser ses ressources et celles de ses proches. C'est un chemin qui part du réel, de notre présent vers un avenir plein d'espoir.
>
> Stefan Vanistendael, Bice

© T. Louapre/Bice

> Ici, j'aime venir parce qu'on m'écoute, il n'y a pas de discrimination. On apprend à se développer en respectant des règles qui permettent de vivre ensemble.
>
> Flora, 11 ans, vient régulièrement au MANTHOC

Pôle d'expérience n°7

Enfants victimes d'exploitation par le travail

La CDE reconnaît aux Etats eux-mêmes la responsabilité de fixer l'âge minimum d'accession au travail. Mais si officiellement le seuil le plus bas est de quatorze ans, dans tous les pays en développement, les enfants travaillent bien avant cet âge et ce, parfois dans des conditions dangereuses, avec des horaires très longs, sans repos, un salaire dérisoire et même, de mauvais traitements. A cela s'ajoute aussi le problème de la traite des enfants en vue de leur exploitation par le travail. Pour lutter contre ces fléaux, le Bice, en partenariat avec les agences de protection de l'enfance, veille au respect des conventions N°138 et N°182 de l'OIT ratifiées par les Etats, concernant respectivement l'âge minimum et les pires formes de travail, et se mobilise pour la protection des enfants contre la traite.

©T. Louapre/Bice

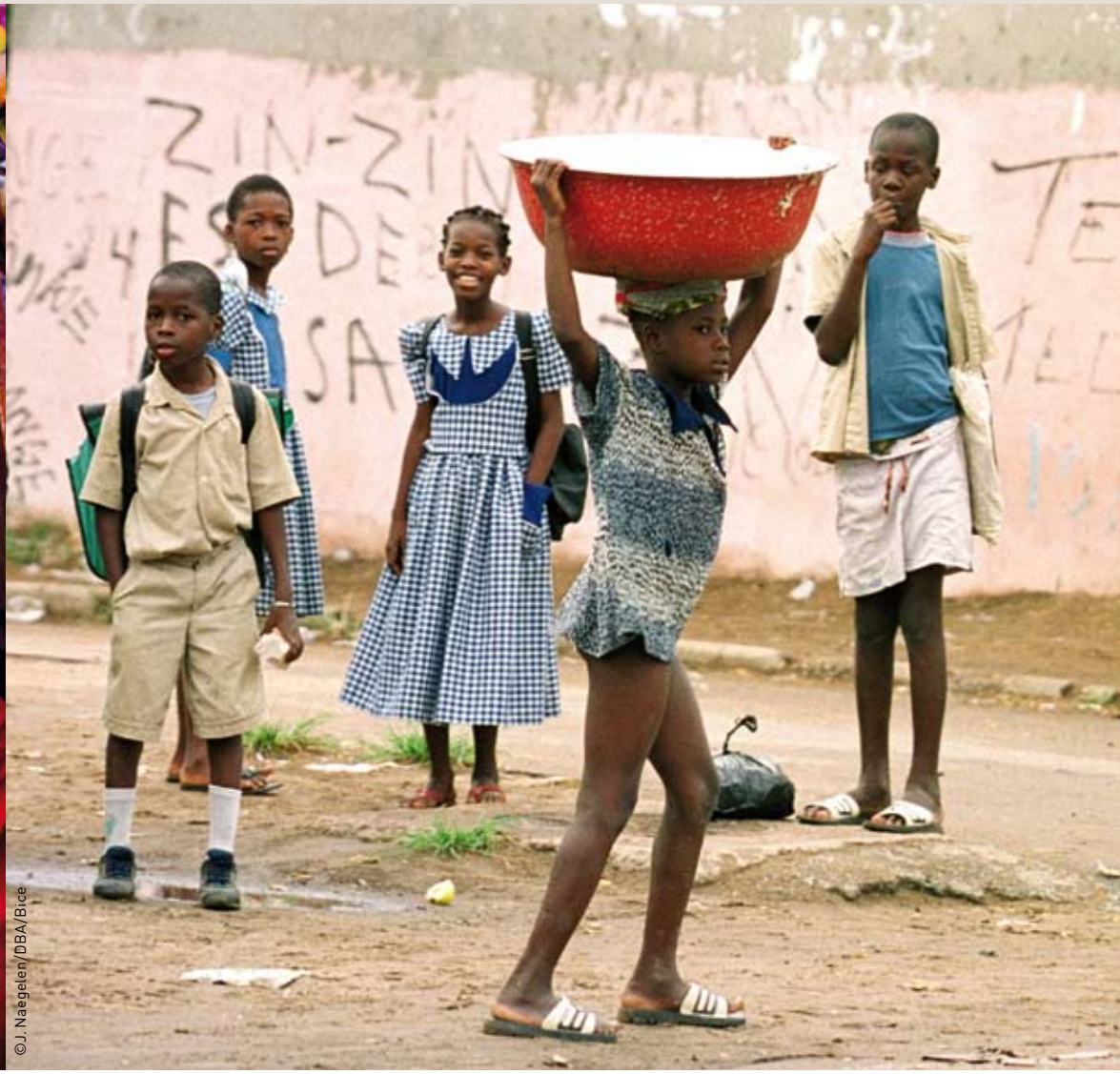

©J. Naegelen/DBA/Bice

(Articles 32)

« Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. […] »

© DBA/Bice

Accompagnement des jeunes filles portefaix
Lomé au Togo

Quand les familles en milieu rural sont trop pauvres pour nourrir leurs enfants, elles migrent généralement vers les centres urbains.

Les filles et les femmes, victimes de traditions comme le mariage précoce, le lévirat et l'exclusion de l'héritage, sont chaque année des centaines à partir avec leurs enfants en bas âge tenter leur chance à la capitale. Généralement analphabètes, elles n'ont pas d'autres perspectives que de devenir domestiques ou portefaix. C'est à ce deuxième groupe, méprisé, exploité et vivant dans des conditions particulièrement misérables, que le Bice s'est intéressé.

Le Bice va à leur rencontre sur les marchés où elles travaillent, dans la rue ou dans les maisons délabrées où elles vivent, parfois jusqu'à cinquante par chambre. Il les accueille, les écoute et leur apporte un savoir-faire en matière d'hygiène, de soins primaires de santé et de soins aux nourrissons, une alphabétisation et des cours de rattrapage scolaire pour les plus jeunes, une éducation civique et morale, une assistance juridique et, pour les plus âgées, une orientation vers un apprentissage, par exemple de coiffeuse, couturière ou commerçante, ainsi qu'un appui matériel au démarrage d'une activité génératrice de revenus.

L'enjeu est de redonner confiance à ces jeunes filles, de leur faire connaître leurs droits, de les encourager à se regrouper pour les défendre elles-mêmes, et surtout de permettre leur réinsertion dans leurs familles et communautés.

Chaque année, entre 800 et 1000 jeunes filles reçoivent des soins médicaux dans le cadre de ce projet, environ 300 filles portefaix et enfants de femmes portefaix bénéficient d'un soutien scolaire et une cinquantaine de filles bénéficient d'une initiation professionnelle. Près de 5 500 enfants de portefaix ont été vaccinés depuis le début du projet en 1996 et environ 500 sont stimulés chaque année dans des centres d'éveil précoce.

Pour répercuter durablement cette action, le Bice a recruté des animateurs locaux, collabore avec une trentaine de comités locaux et environ 300 parents par an, et réalise un important travail de sensibilisation en amont, dans les villages d'origine de ces jeunes filles et femmes pour qu'elles ne soient plus laissées sans ressources financières, scolaires ou morales.

Droit à une vie sans violence pour les enfants en situation de rue du marché central d'Abasto et du quartier « Villa 9 de Marzo »
Paraguay

Le marché central d'Abasto (Asunción) est le centre de vente de fruits et légumes le plus important du pays.

Les activités de contrebande liées à la drogue, l'exploitation des enfants par le travail et la prostitution infantile, y sont hélas tout aussi fréquentes et importantes. Les familles travaillant sur le marché d'Abasto habitent pour beaucoup d'entre elles le quartier « Villa 9 de Marzo » dans des conditions très précaires. La plupart des enfants passent beaucoup de temps dans la rue, et courent le risque de maltraitance, d'abus, d'exploitation, d'abandon scolaire, de mauvaise alimentation, de maladies de la peau ou respiratoires.

Pour prévenir cette violation des droits des enfants vivant dans la rue, il est nécessaire et prioritaire de renforcer leurs liens avec leurs familles et leurs communautés, en misant sur une participation directe de tout l'entourage de l'enfant et de l'enfant lui-même.

C'est l'objectif du projet mené par *Callescuela* auprès des enfants et adolescents de six à dix-huit ans vivant dans ce quartier et fréquentant le marché central d'Abasto. Il s'agit de veiller à l'amélioration générale de leurs conditions de vie en répondant à leurs besoins physiques de base, tels que santé, nourriture, sommeil, sécurité, mais aussi de leur permettre de s'épanouir dans leurs familles et communautés comme dans leurs études, en vue de les inciter à délaisser la rue et les dangers qu'elle présente pour eux. Il n'est pas question cependant de leur enlever la possibilité de travailler quand il s'agit pour eux de survie et quand un travail adapté peut contribuer à leur épanouissement.

Pôle d'expérience n°8

Enfants sans entourage familial stable et/ou en rupture familiale

La famille est une communauté de personnes liées par des liens d'amour et d'affection. Pour l'enfant, elle fonctionne un peu comme un « écosystème » au sein duquel il se développe et croît. Un enfant privé de sa famille est un enfant amputé. C'est pourquoi la CDE reconnaît en premier chef aux deux parents la responsabilité d'élever les enfants. L'Etat doit les y aider en leur accordant l'aide appropriée, de même qu'il doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés au sein de la famille et veiller à lui assurer une protection de remplacement s'il est privé de son milieu familial.
Toutefois, en raison de l'éclatement de la famille, phénomène qui touche tous les continents et les milieux et de la grande pauvreté de certaines familles dans les zones urbaines des pays en développement, ces droits sont de plus en plus bafoués.
Le Bice s'est fixé comme objectif de redonner sens aux liens familiaux et communautaires. Il s'agit de favoriser des mécanismes de participation active dans la famille, premier espace de socialisation de l'enfant, comme à l'intérieur de la communauté afin de créer des réseaux solidaires.

© Bice

Kaegelen/DBA/Bice

(Article 20)

« Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat. [...] »

Accueil des enfants des rues

République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire

En Afrique, le problème des enfants de la rue trouve principalement son origine dans l'éclatement des familles (par exemple le rejet des enfants par leur marâtre) et la pauvreté qui pousse les enfants à chercher de quoi subvenir aux besoins de la famille.

A force de côtoyer la rue, ils finissent par quitter le foyer. Leur nombre va croissant, notamment parmi les plus jeunes entre trois et dix ans ; on assiste même à l'émergence d'une « seconde génération » issue d'enfants de la rue et n'ayant aucune expérience de la vie familiale.

Ils subviennent à leurs besoins en effectuant de petits travaux : portage de bagages, vente de sachets plastique, de mouchoirs en papier, cirage de chaussures. Ils dorment dans les étals de marchés ou dans des maisons en construction... Tentant de survivre, ils finissent parfois par commettre de petits vols. La prison constitue alors le terminus du parcours d'errance de ces enfants, devenus malgré eux parias de la société.

Chaque pays dispose d'un mot spécifique pour les désigner, un mot chargé de tout le mépris que la population leur porte. Ce qui n'empêche pas les adultes les moins scrupuleux de les exploiter ou les instrumentaliser : l'exemple le plus criant a été vécu à Mbuji Mayi, en R.D.Congo en 2003, où des dirigeants politiques se sont servis des enfants pour semer la terreur, soulevant la révolte parmi la population qui organisa un véritable lynchage des enfants de la rue. Les filles, bien que minoritaires, sont également concernées. Moyennant faveurs spéciales, elles font l'objet « d'une protection » des plus grands ou des policiers.

Dès 1987, le Bice a organisé des sorties de jour et de nuit pour aller à la rencontre de ces enfants, les accompagner et leur apporter des soins primaires de santé en ambulatoire. Cinq centres d'accueil, d'une capacité de 20 à 50 places chacun, ont été créés en Côte d'Ivoire et en R.D. Congo. Les enfants y bénéficient de la protection et du réconfort indispensables à leur reconstruction émotionnelle. Un appui psychosocial, scolaire et une formation à des métiers manuels leur sont apportés en vue de leur réhabilitation.

Parallèlement, le Bice mène à la radio et à la télévision d'importantes campagnes de sensibilisation aux problèmes de ces enfants, de formation des parents à l'éducation des enfants, et travaille avec des comités locaux pour une meilleure protection des enfants.

A ce jour, plus de 20 000 enfants ont bénéficié de ces projets et 3 000 d'entres eux ont été réinsérés durablement en famille.

20 000
enfants en situation de rue ont bénéficié de ces projets

3 000
d'entre eux ont été réinsérés durablement en famille

© J. Naegelen/DBA/Bice

Séance de soins procurée par le Bice, dans la rue.

© Bice

Argentine. Centre communautaire « Tia Kiki » ouvert par la Fondation Emmanuel, partenaire du Bice. Ici, 200 enfants et familles trouvent chaleur et attention ; chacun est accueilli comme un être unique avec un soutien pour favoriser un développement familial harmonieux.

Promotion de l'enfant et de sa famille en Amérique latine

Il existe en Amérique latine une forte tendance à placer en institution des enfants maltraités ou abusés, des enfants abandonnés, orphelins ou dont les parents sont en prison.
« Auberges », « home », « orphelinats », quel que soit le nom donné à ces institutions, il recouvre toujours la même réalité : sans avoir commis de délit, les enfants sont privés de liberté et coupés de tout lien avec leur famille ou leur communauté. Ils sont parfois véritablement « parqués », sans accès à l'éducation, sans activités ludiques dans des conditions de vie mettant leur santé en danger, ce qui constitue autant de manquements aux droits reconnus aux enfants par la CDE.
Afin de faire évoluer ces pratiques, le Bice soutient les activités de diverses organisations latino-américaines travaillant avec les enfants sans entourage familial stable.

A titre d'exemple, en Argentine, la *Fondation Emmanuel* a récemment mis en place un plan stratégique de promotion de l'enfant et de sa famille. Ce plan vise à permettre à des entités gouvernementales et des organisations non gouvernementales d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer des actions de promotion de la famille.

Plus spécifiquement, il s'agit de former ces différents acteurs à la façon d'aborder la promotion intégrale des familles (renforcement familial, accompagnement des familles en difficulté, accueil en famille) et de mettre en place un plan stratégique, en fonction des particularités et nécessités locales : actions, sensibilisation de la communauté, articulation des actions avec les autres acteurs locaux, réseaux, etc.

L'ambition est de renforcer les liens familiaux dans les milieux les plus défavorisés afin d'éviter autant que possible que des enfants et adolescents soient amenés à être séparés du cadre de référence que constitue pour eux leur famille.

© Bice

« La famille est le premier lieu d'accueil. L'amour nourrit chacun de nous et le portera dans l'aventure de la vie. C'est vrai pour le bébé qui fait ses premiers pas, pour l'adolescent qu'il deviendra, le couple qu'il construira, et même, pour le vieillard qu'il sera, soutenu par ses enfants au terme de sa vie.

Stefan Vanistendael, Bice

Pôle d'expérience n°9
Petite enfance/Eveil précoce

La petite enfance exige une attention spéciale car les plus petits sont aussi les plus vulnérables. Dès sa naissance, l'enfant est une personne à part entière, qui a besoin d'être stimulée pour son épanouissement individuel et formée à son rôle social. Les expériences vécues et les stimulations reçues ou non reçues durant les toutes premières années ont en effet un potentiel d'influence majeure sur le développement de l'enfant, adulte en devenir. D'où l'importance du travail de prévention auprès des communautés les plus pauvres où les très jeunes enfants sont souvent délaissés par des parents harassés et occupés par leur travail.
Le Bice s'applique à promouvoir le développement du très jeune enfant par la stimulation des capacités cognitives, psychiques, motrices et sociales, notamment par les jeux, l'interaction avec des pairs et les adultes qui l'entourent. Il rappelle également l'importance d'une alimentation adéquate et du soutien communautaire des familles.

© E. Pêtre/Bice

© E. Pêtre/Bice

(Article 6)

« Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible [...] le développement de l'enfant. »

Projet communautaire d'éveil de la petite enfance dans les bidonvilles de Katmandou

Népal

Dans un environnement comme celui des bidonvilles de Katmandou, les conditions élémentaires au bon développement des très jeunes enfants ne sont hélas pas réunies.

Alors que les parents et les enfants plus âgés cherchent du travail ou travaillent dans des conditions très difficiles, les jeunes enfants souffrent d'un manque d'attention, que ce soit en termes de santé et de nutrition, comme de tendresse et d'affection, indispensables au développement physique, cognitif, social et émotionnel de l'enfant. L'idée d'activités récréatives ou éducatives pour les très jeunes n'est pas valorisée. Le nombre d'écoles maternelles est largement insuffisant au Népal, surtout dans les bidonvilles.

Depuis 2007, le centre *Paribartan Bal Bikas Kendra* soutenu par le Bice propose de nombreuses activités ludiques pour développer les potentialités motrices, intellectuelles et socio-affectives des jeunes enfants. Ils y apprennent les couleurs, les lettres de l'alphabet ou le calcul par le jeu ou la chanson. Ils y développent en équipe leur sociabilité, leur langage et leur esprit de logique.

Pour assurer un changement durable, le centre met également l'accent sur l'implication et l'accompagnement des deux parents au processus d'éducation et sur l'utilisation des ressources locales pour la gestion du centre.
En quelques mois, des enfants auparavant timides ou brutaux, manquant souvent des bases élémentaires d'hygiène et d'éducation font des progrès impressionnants en termes de sociabilité, d'hygiène, d'expression. Des sourires plus nombreux, des passes de ballon aux copains, des regards éveillés, montrent que ces enfants sont plus épanouis... autant d'encouragements pour les parents à stimuler la croissance de leurs enfants.

40

petits garçons et petites filles sont accueillis, par an, dans cette crèche

© E. Pêtre/Bice

Dorje est un petit népalais de quatre ans. Les premières fois qu'il est allé au centre *Paribartan Bal Bikas Kendra* à Katmandou. Il ne parlait pas du tout, ce qui inquiétait fortement ses parents. Après plusieurs visites, des changements très significatifs sont apparus dans son comportement : il disait ses premiers mots, avec le sourire. « *Bonjour, Didi* (son frère), *Dada* (sa sœur) ».
Au bout de quelques mois, c'est lui qui aidait les nouveaux arrivants à participer aux activités. Aujourd'hui, c'est un petit garçon joyeux, qui danse et qui chante des chansons népalaises.

Séance d'éveil au Centre de Pédagogie Curative. Moscou, Russie.

© E. Pêtre/Bice

Le financement du Bice

Les emplois du Bice sont comptabilisés selon les normes établies par le Comité de la Charte du don en confiance

Les ressources du Bice se répartissent à part à peu près égale entre ce qui provient de la générosité du public : dons et legs (53 %) et les fonds en provenance des bailleurs de fonds, fonds privés et reports des fonds dédiés (45 %).

Répartitions des emplois

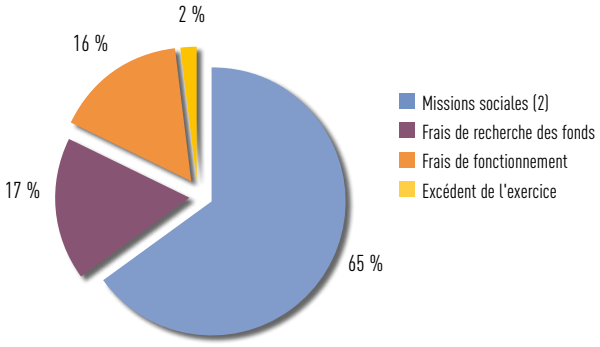

Répartition des ressources

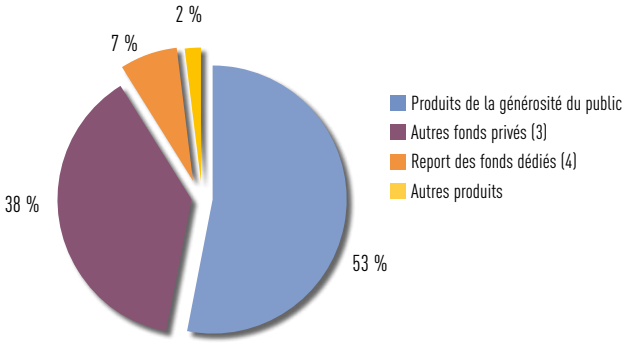

Chiffres clés du compte Emplois Ressources résumé du Bice pour l'exercice 2007 [1]
(en milliers d'euros)

EMPLOIS	
Missions sociales [2]	3 323
Frais de recherche des fonds	860
Frais de fonctionnement	797
Excédent de l'exercice	126
Total des emplois	**5 106**

RESSOURCES	
Produits de la générosité du public	2 724
Autres fonds privés [3]	1 915
Report des fonds dédiés [4]	366
Autres produits	101
Total des ressources	**5 106**

(1) Y compris les emplois et ressources affectés aux projets destinés aux victimes du Tsunami en Asie.
(2) Les missions sociales correspondent aux projets de terrain, aux actions du Bice auprès des institutions internationales, aux actions de lobbying et de recherche sur les questions intéressant l'enfance.
(3) Fonds collectés auprès des bailleurs de fonds publics et privés (Commission Européenne, Gouvernements, institutions caritatives, Fondations).
(4) Fonds affectés à des projets mais non encore utilisés à la clôture de l'exercice.

Depuis Avril 2008, le Bice est membre du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa vocation est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde en toute indépendance à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance ». Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en en contrôlant l'application.
Depuis 1989, le Comité donne son agrément à des organisations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu.

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Structure et fonctionnement du Bice

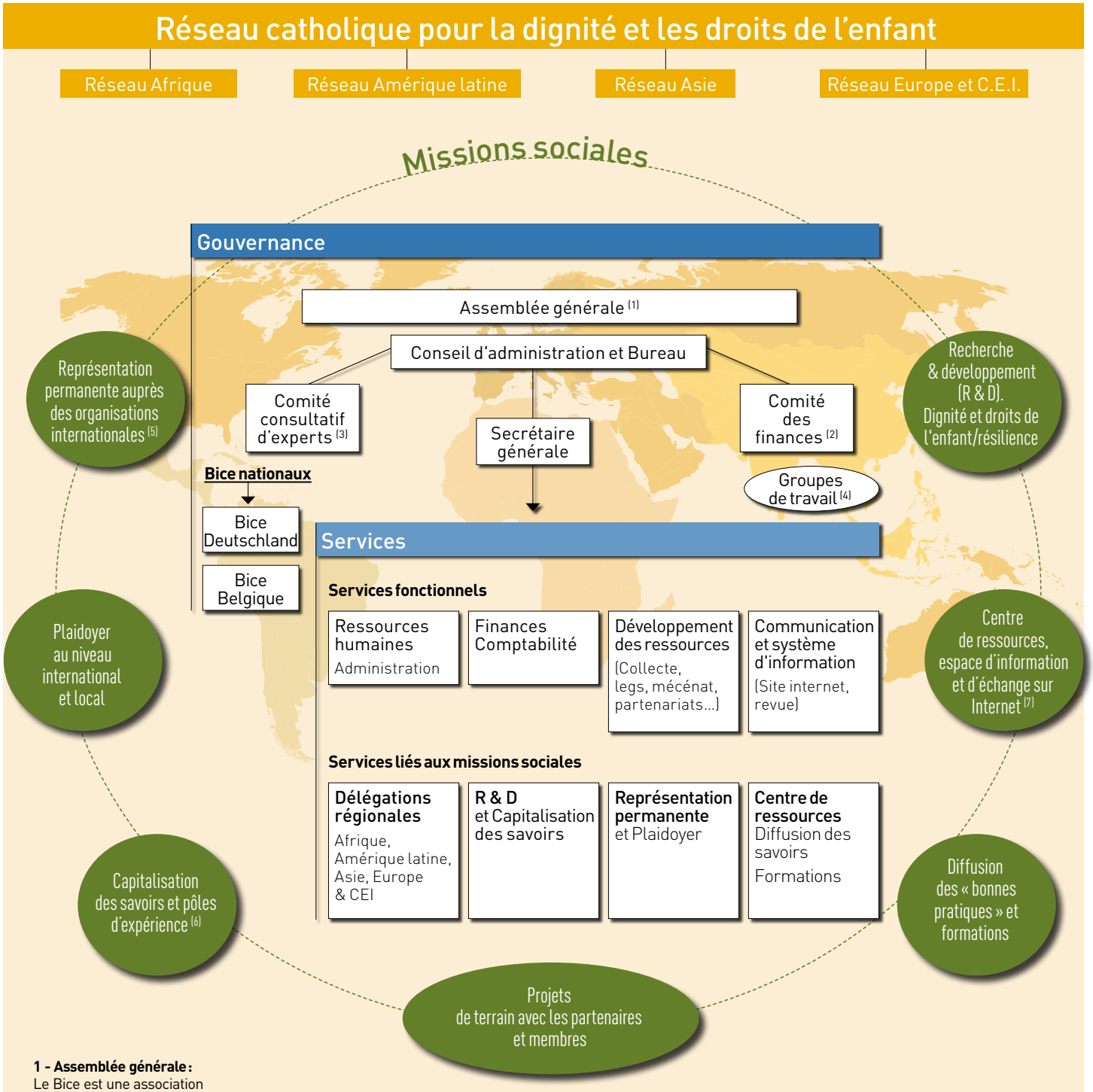

1 - Assemblée générale :
Le Bice est une association française loi 1901. L'assemblée générale fixe les orientations de l'organisation et élit son président et ses administrateurs.

2 - Comité des finances :
Le Comité des finances est un comité statutaire qui contrôle l'établissement des comptes annuels ainsi que le projet de budget dont il suit l'exécution. Il s'assure de la conformité de l'usage des fonds avec l'objet social de l'organisation.

3 - Comité consultatif d'experts :
Le comité d'experts indépendants est chargé de donner un avis sur l'allocation de la collecte de fonds réalisée auprès du public.

4 - Groupes de travail :
Groupes constitués de personnes appartenant au réseau du Bice soit pour réfléchir et faire des propositions sur des questions relatives à l'enfance, soit pour répondre à des besoins spécifiques de l'organisation.

5 - Représentation permanente auprès des organisations internationales : La Représentation permanente est responsable du plaidoyer du Bice auprès du Comité des droits de l'enfant, du Conseil des droits de l'Homme, de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et des institutions européennes.

6 - Capitalisation et pôles d'expérience : Les pôles d'expérience développent les savoir-faire acquis par le Bice à partir des projets de terrain et de l'expérience de ses membres et de ses partenaires.

7 - Centre de ressources-Espace d'information et d'échange sur Internet : Le Centre de ressources sur Internet est une base de documentation sur l'enfance dans laquelle les membres du Bice, les partenaires et experts peuvent publier de l'information sur l'enfance. En accès ouvert sur Internet, il intéresse tous les acteurs du domaine de l'enfance.

Le Bice en 2008

Conseil d'Administration

- Yves Marie-Lanoë, Président*, *Paris, France*

- Frère Stephen Tuohy, 1er vice-président*, *Frères des Ecoles Chrétiennes (FEC), Rome, Italie*

- Christian de Chastellux, Trésorier*, *Paris, France*

- Virginie Dhellemmes, Secrétaire générale*, *Bruxelles, Belgique*

- Monseigneur Luis Del Castillo, Assistant Ecclésiastique*, *Melo, Uruguay*

- Vito Angelillo, *Fondation Pro Pueris*, Genève, Suisse*

- Adriana Bordarampe, *Comisión de Apostolado Laico y Pastoral Familiar, Buenos Aires, Argentine*

- Lothar Hainz*, *Bice Deutschland, Lahr, Allemagne*

- Marie-Thérèse Mulanga*, *Association Nationale des Educateurs Sociaux (ANES-Congo), Kinshasa, République Démocratique du Congo*

- Père Clodoveo Piazza s.j., *Conferência Nacional dos Bispos do Brasil, Brésil*

- Père Renato Poblete Ilharreborde s.j., *Fundacion Hogar de Cristo, Santiago, Chili*

- Monique Scherrer*, *Bayard Presse, Paris, France*

- Père Victor Zammit McKeon, *Central Office Ejjew Ghandi, La Vallette, Malte*

** Membre du Bureau élargi du Bice*

Membres

Aawaaj, Katmandou, Népal

Association des Amis de l'Enfant en Côte d'Ivoire, Grand Bassam, Côte d'Ivoire

Association Nationale des Educateurs Sociaux (ANES-Congo), Kinshasa, R.D. Congo

Bayard Presse, Paris, France

Bice Deutschland, Lahr, Allemagne

Caritas Francophone, Bruxelles, Belgique

Central Office Ejjew Ghandi, La Vallette, Malte

CIFRI, Palaiseau, France

Comisión de Apostolado Laico y Pastoral Familiar, Buenos Aires, Argentine

Conferência Nacional dos Bispos do Brasil (CNBB), Sao Paolo, Brésil

Congregation of Christian Brothers, Rome, Italie

Congrégation des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, Paris, France

Congrégation des Filles de la Sagesse, Rome, Italie

Crèche Bethleem, Port Louis, Ile Maurice

Deutscher Caritas Verband, Freiburg-im-Breisgau, Allemagne

Direzione Generale Opere Don Bosco, Rome, Italie

Espoir Sans Frontières, Yaoundé, Cameroun

Fleurus-Presse, Paris, France

Fondation d'Auteuil, Paris, France

Fondation Emmanuel, Buenos Aires, Argentine

Fondation Hogar de Cristo, Santiago, Chili

Fondation Maria Ulrich, Lisboa, Portugal

Fondation Navarro Viola, Buenos Aires, Argentine

Fondation Pro Pueris, Genève, Suisse

Foyer de l'Amitié, Zahle, Liban

Frères des Ecoles Chrétiennes (FEC), Rome, Italie

Kinderhilfe Bethlehem, Luzern, Suisse

La Nostra Famiglia, Ponte Lambro, Italie

Les Nids de Paris, Paris, France

Opérations Enfants du Cambodge (OEC), Battambang, Cambodge

Organização de Auxílio Fraterno (OAF), Salvador de Bahia, Brésil

Reaching The Unreached (RTU), Pondichéry, Inde

Religiosos Terciarios Capuchinos, Rome, Italie

Secretariado de Prensa y Literatura Infantil de la CCEI, Madrid, Espagne

Vlaams Welzijnsverbond, Bruxelles, Belgique

Secrétariat général du Bice

Secrétaire générale : Virginie Dhellemmes, Bruxelles, Belgique

Directeur de Recherche et développement (R & D) : Stefan Vanistendael, Genève, Suisse

Directrice de la Représentation permanente (RP) : Alessandra Aula, Genève, Suisse

Directrice de la Communication et du développement des ressources : Stéphanie Blanchet, Paris, France

Délégué régional pour l'Afrique : Horst Buchmann, Lahr, Allemagne

Déléguée régionale pour L'Amérique latine : Carmen Serrano, Bruxelles, Belgique

Déléguée régionale pour l'Asie : Sophy Sœur, Bruxelles, Belgique

Déléguée régionale pour l'Europe et la CEI : Christina Anglès d'Auriac, Paris, France

Sites Internet & publications du Bice

Internet

Le Bice s'est doté d'une nouvelle plate-forme Internet pouvant répondre à ses besoins de communication à l'échelle mondiale.

Ainsi, entre novembre 2007 et juin 2008, **six sites internet** ont vu le jour.

Les sites sont des lieux d'échanges et d'expression, ouverts à la « communauté Bicéenne » des organisations membres, des partenaires, des experts et des amis partageant notre philosophie. Ces derniers peuvent partager des informations, en publiant eux-mêmes sur les sites du Bice.

Le site grand public s'adresse plus particulièrement aux donateurs et à ceux qui souhaitent découvrir les activités du Bice. Pour ceux qui veulent en connaître davantage, des liens vers les autres sites permettent d'accéder à l'information rapidement. Tout visiteur du site a la possibilité de s'abonner à la « newsletter ». Enfin, le site offre la possibilité de faire un don en ligne et d'accéder à la rubrique « boutique » pour commander des cartes de vœux originales dont certaines sont réalisées dans le cadre de projets menés par le Bice en Afrique et en Amérique latine.

www.bice.org le site grand public

Les quatre Délégations régionales (Afrique, Amérique latine, Asie, Europe et CEI) du Bice mettent en valeur les projets de terrain du Bice et de ses membres. C'est aussi un lieu de partage des savoir-faire, d'actualités régionales concernant les droits de l'enfant et un instrument pour le plaidoyer régional.

Site de la Délégation régionale du Bice pour l'Afrique

Site de la Délégation régionale du Bice pour l'Amérique latine

Le site international est destiné à l'environnement du Bice : organisations internationales et gouvernementales, ONG, Églises, membres, partenaires, experts, bailleurs de fonds, mécènes…
Il présente l'ensemble des missions sociales du Bice, l'action du Bice auprès des institutions internationales, le plaidoyer, la formation, la recherche et développement essentiellement axés sur les droits de l'enfant et la résilience, ainsi qu'un accès au centre de ressources.
Le centre de ressources s'inscrit dans la philosophie générale des sites du Bice. Accessible à tous, il est alimenté par les collaborateurs du Bice mais aussi par les membres, partenaires et experts qui seront habilités à publier de l'information. L'objectif de ce centre de ressources est de proposer des documents originaux – supports écrits, audio, vidéos – présentant la situation de l'enfance au plus près du terrain. La variété et l'engagement des contributions feront la richesse du centre de ressources.

Les publications régulières du Bice

- Le Bice publie trimestriellement un bulletin d'information de huit pages : *Enfants de Partout*. Cette revue sur l'enfance est adressée aux donateurs et les informe de l'actualité et de l'évolution des projets du Bice.

- Le Bice est également l'éditeur d'une collection intitulée « Les cahiers du Bice » dont certains ouvrages sont traduits en plusieurs langues.

Dernières parutions (à partir de 1995) :

- « La résilience ou le réalisme de l'espérance : blessé, mais pas vaincu »
Genève 1995, français, anglais, espagnol, italien, néerlandais, arabe ; Moscou, 2003, russe ; rééditions en 1996 et 1998, français, anglais, espagnol, 2006 en français

- « Enfants et prostitution : ne me laissez pas tomber… »
Genève, 1996, français, anglais

- « Support to families of children with disabilities in Eastern and Central Europe »
Genève, 1996, anglais, polonais

- « Enfants handicapés en Europe de l'Est : de la honte à l'amour »
Paris, 1998, français

- « When we are parents of a disabled child »
Genève, 1998, anglais, polonais, russe

- « Le BICE et la Convention des Droits de l'Enfant »
Paris, 1998, français

- « Enfants et prostitution : le droit au bonheur »
Paris, 1998, français

- « Les petites bonnes à Abidjan : travail ou exploitation ? »
Abidjan, 1999, français

- « Clés pour devenir : cinq approches pour s'engager avec les enfants »
Genève, 2001, français

- « Surviving Violence : a recovery programme for children and families »
Genève, 2002, anglais

- « Résilience et spiritualité : le réalisme de la foi »
Genève, 2002, français, édition en 2003 en espagnol

- « The development of programmes to combat the sexual abuse and sexual exploitation of children through community empowerment »
Paris, 2004, anglais

Les partenaires du Bice

Les partenaires : organisations ou structures concourant à la réalisation des programmes du Bice

Afrique

Partenaires

Action contre le SIDA (Togo) ; Aide à l'Enfance Défavorisée - AED (Congo) ; Association des cabinets de placements de Côte d'Ivoire ; Association des jeunes filles domestiques «Battantes» (Côte d'Ivoire) ; Association de la Jeunesse Musulmane de Côte d'Ivoire (AJMCI) ; Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) ; Association Ivoirienne des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (Côte d'Ivoire) ; Association Nationale des Educateurs Sociaux – ANES* (Congo) ; Association Terre de Vie (Mali) ; CARE International (Togo) ; la Coalition Nationale des ONG africaines en faveur de l'enfant (Mali) ; les centres de santé communautaires des zones d'intervention (Mali) ; le Centre Africain de Formation Supérieure des Educateurs Sociaux - CAFES (Congo) ; le Centre de réinsertion sociale de Cacavéli (Togo) ; le centre communautaire d'Adjangbakomé (Togo) ; la Congrégation des sœurs de la Béatitude de Torokorobougou (Mali) ; les chefs de quartiers, les chefs religieux et les chefs traditionnels ; Child Helpline International (Mali) ; COMMADE (Mali) ; Comité International de la Croix-Rouge - CICR (Congo) ; Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion - CONADER (Congo) ; Comité national de lutte contre la trafic et l'exploitation des enfants (Côte d'Ivoire) ; Croix-Rouge de Belgique (Congo) ; les Comités Locaux de Protection (adultes et juniors), les communautés religieuses et les paroisses dans chacun des pays ; Directions régionales du développement social et de l'économie solidaire (Mali) ; Enda Tiers Monde (Mali) ; Forum des ONG de promotion et de défense des droits de l'enfant (Côte d'Ivoire) ; Foyer la Providence (Togo) ; la Fondation Amigo (Côte d'Ivoire) ; la Fondation pour l'Enfance (Mali) ; les forces de la MONUC (Congo) ; le Forum des ONG d'Aide à l'Enfance en Difficulté (Côte d'Ivoire) ; le Forum des Organisations des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET) ; les Sœurs franciscaines (Togo) ; les Frères des Ecoles Chrétiennes* (Côte d'Ivoire) ; les Frères Don Bosco* (Congo) ; Jeunesse du Monde, cirque du Soleil Canada (Côte d'Ivoire) ; les Grandes Logeuses des jeunes filles travailleuses (Mali) ; les Ministères des différents pays : Ministères de la Justice - des Affaires Sociales - des Droits de l'Homme - de l'Intérieur - de la Famille, de la Femme et de l'Enfant - de la Défense - de la Sécurité et de la protection civile ; les Services de police, de justice et sociaux des divers pays ; MESAD (Côte d'Ivoire) ; Mpokolo wa Muoyo, (Congo) ; ONUSIDA (Côte d'Ivoire) ; PAM (Côte d'Ivoire) ; le Parlement des Enfants de Côte d'Ivoire et de Ségou (Mali) ; Plan Togo ; le Réseau Ivoirien des Communicateurs Amis des Enfants* (Côte d'Ivoire) ; le Réseau pour l'Intérêt Supérieur de l'Enfant (Congo) ; Réseau Ivoirien de lutte contre la Traite et les Pires Formes du Travail des Enfants (RITE) ; le Réseau de lutte contre la traite des enfants au Togo ; le Réseau Enfants en Rupture Familiale et Sociale (Côte d'Ivoire) ; les radios et télévisions locales ; SAMU Social (Mali) ; Solidaires pour Agir Ensemble (Côte d'Ivoire) ; Terre des Hommes (Togo) ; UNICEF ; Village Marie Dominique et Don Bosco (Côte d'Ivoire) ; WAO Afrique (Togo)

Partenaires financiers : Afrika-Fonds, Peter et Maria Stingl, Allemagne ; Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement - ASDI, Suède ; Ambassade d'Allemagne ; Ambassade de France (PNUD) ; Bice Deutschland e.V.*, Allemagne, BIT ; Caritas Allemagne ; Commission européenne ; Conader, Congo ; Coopération Belge ; CORDAID, Pays Bas ; Fondation Aloïs Erb, Suisse ; Fondation Liliane, Hollande ; Fondation OAK, Suisse ; Fondation Oberle ; Kindermissionswerk, Allemagne ; Ministère des Finances de la R. D. Congo, Bureau Central de Coordination ; Missio Aachen, Allemagne ; Mission Française de Coopération et d'actions culturelles ; Fondation Suisse pour le Service Social International (SSI) (Côte d'Ivoire) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO ; OIM (Organisation Internationale pour la Migration), Côte d'Ivoire ; Save the children, Suède ; UNICEF.

Amérique latine

Partenaires

Argentine : Fundación Emmanuel* ; Fundación Navarro Viola* ; Secretariado Nacional para la Familia de la Conferencia Episcopal Argentina - Bolivie : DNI Bolivia (Defensa de Niños y Niñas Internacional) ; INFE (Instituto Nacional de Formación Alternativa) ; Secretariado de Educación y Secretariado de Cultura de la Conferencia Episcopal Bolivia - Brésil : CECRIA (Centro de Referencia, Estudios e Ações sobre Crianças e adolescentes) ; Indica ; OAF (Organizaçao de Auxilio Fraterno)* ; Pastoral do Menor (CNBB, Commission Nationale des Evêques du Brésil)* - Chili : Hogar de Cristo ; Vicaría de Pastoral Social - Colombie : Asociación Afecto contra el Maltrato Infantil ; Fundación Avanzar ; OPAN Colombia (Oficina de Pastoral de Adolescentes y Niños) - Equateur : OPAN Equateur (Oficina de Pastoral de Adolescentes y Niños) - Guatemala : CIPRODENI (Coordinadora Institucional de Promoción por los Derechos del Nino) - Paraguay : Callescuela ; BECA (Base Educativa y Comunitaria de Apoyo) - Pérou : CEDAPP (Centro de Desarrollo y Asesoría Psicosocial) ; CESIP (Centro de Estudios Sociales y Publicaciones) ; OPA (Observatorio de Prisiones de Arequipa) ; IFEJANT (Instituto de Formación para Educadores de Jóvenes, Adolescentes y Niños Trabajadores de América Latina y El Caribe) ; INFANT (Instituto de Formación de Adolescentes y Niños trabajadores) ; MANTHOC (Movimiento de Adolescentes, Niñas y Niños Trabajadores Hijos de Obreros Cristianos) ; MNNATSOP (Movimiento Nacional de Niños y Adolescentes Trabajadores Organizados del Perú) - Uruguay : JPC (Juventud Para Cristo) - Venezuela : CECODAP (Centros Comunitarios de Aprendizaje); Instituto Maria Auxiliadora - République dominicaine : Centro Cultural Poveda.

Partenaires financiers : Frère des Ecoles Chrétiennes*, MISEREOR/ KZE, Fondation OAK, Ouest France Solidarité, UGSEL, La Voix de l'Enfant.

Asie

Partenaires

Cambodge : CCBO ; Ministry of Education, Youth and Sports ; Ministry of social Affair, Veterance and rehabilation ; Ministry of Labor and vocational training skills ; CNCC (Cambodian National Council for Children Rights) ; National Committee Against Child Labor ; Provincial Child Rights Committee on Children Trafficking, Sexual Abuse and Exploitations ; Municipality Office of Sihanouk Ville ; Local court ; Police Commisariat of Sihanouk Ville including district police and military police ; Departemts of Sihnaouk Ville ; ILO/IPEC ; UNICEF ; UNESCO ; NGO CRC ; ECPACT ; COSECAM ; PACT ; Child Wise ; CHAB DAI ; CSS ; World Vision ; SNAN = Sihanouk Ville NGOs Advocacy Networking with 18 NGOs (LICADHO, LAC, ADHOC, M'LOPTAPANG, CNRO, FAA, CCPCR, KROUSAR THMEY, STAR FISH, CCS, KWCD, CWD, CCSP, KKKHRO, NLC, PSE, APPLE and PLANET) et les églises catholiques et les communautés – Inde : RTU* ; Primary Health Centres (PHC) ; Block Development Office (BDO) ; Fishery department ; Municipality ; Integrated child Development Schemes (ICDS) ; District Rural Development Agency (DRDA) ; Educational Department ; Police Department ; Women and Child Development Program ; Women's commission, Women's cell ; Women's counselling Centre ; NABARD ; Adi Dravida welfare Department ; Pondicherry AIDS Control Society (PACS) ; APAC-Chennai ; SSF - France ; PIMS Hospital ; Rido Plan ; Adecom ; Anbalayam ; Arumbugal ; Crescent ; WHY ; Mahila Millan ; Mythrai ; Snega ; Nanban-Madurai ; Shed Net-Tindivanam ; People's Development ; Mission-Dharmapuri ; ORD-Arni – Nepal : Aawaaj* ; Oxfam ; We Can Network ; SGBV (Sexual and gender based violence) Network ; NGOs network ; District Police Office ; District Court ; District Development Committee ; Women Development Office & District Health Office ; District Education Office ; District Child Welfare Board ; District Women Pressure Group ; National Network against Trafficking ; National Women Pressure Group.

Partenaires financiers : Frère des Ecoles Chrétiennes, Misereor/KZE, OAK Fondation, Ouest France Solidarité, UGSEL, La Voix de l'Enfant.

Europe et CEI

Partenaires

Centre Orthodoxe « Source vivifiante à Tsaritsino », Moscou, Russie ; Centre de Pédagogie Curative (CCP), Moscou ; Centre pour la Réforme Légale et Judiciaire (CPRLJ), Moscou, Russie ; Association Accompagnement, Lieu d'accueil, Carrefour éducatif et social (ALC), France, Nice ; Centre d'affaires pour femmes « Etoile », Russie, Barnaoul ; CRIC Child Rights Information Center, Moldavie, Chisinau ; « Initiative citoyenne », Russie, Zlatoust ; Ligue du travail volontaire des jeunes, Bélarus, Minsk ; NAN « No to Alcohol and Narcotics », Russie, Moscou ; Podrugi Crisis Center, Kazakhstan, Almaty ; Reliable Future Youth Organization, Azerbaïdjan, Bakou ; Société « Parents pour Jurmala », Lettonie, Jurmala.

Partenaires financiers : Commission Européenne ; Opération « Novembre en Enfance », Fondation Air France ; Fondation Lord Michelham of Hellingly ; Fondation OAK ; Fondation SOROS.

© E. Henry de Frahan/ Bice

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bureau de Bruxelles
Tél. : (32 2) 230 62 32
E-mail : bice.bruxelles@bice.org

Secrétariat des membres
Bureau de Bruxelles
Tél. : (32 2) 231 04 74
E-mail : bice.bruxelles@bice.org

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Afrique
Bureau de Lahr (Allemagne)
Tél. : (49 7821) 388 55
E-mail : bice.lahr@bice.org
www.biceafrique.org

Amérique latine
Bureau de Bruxelles
Tél. : (32 2) 647 62 15
E-mail : bice.bruxelles@bice.org
www.biceal.org

Asie
Bureau de Bruxelles
Tél. : (32 2) 647 62 66
E-mail : bice.bruxelles@bice.org
www.biceasie.org

Europe et CEI
Bureau de Paris
Tél. : (33 1) 53 35 01 06
E-mail : bice.paris@bice.org
www.bicecei.org

REPRÉSENTATION PERMANENTE

Nations Unies, UNESCO, Conseil de l'Europe
Bureau de Genève
Tél. : (41 22) 731 32 48
E-mail : bice.geneve@bice.org
www.biceinternational.org

Union Européenne
Bureau de Bruxelles
Tél. : (32 2) 230 62 32
E-mail : bice.bruxelles@bice.org
www.biceinternational.org

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, CENTRE DE RESSOURCES

Bureau de Genève
Tél. : (41 22) 731 32 48
E-mail : bice.geneve@bice.org
www.biceinternational.org

COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES

Bureau de Paris
Tél. : (33 1) 53 35 01 00
E-mail : bice.paris@bice.org
www.bice.org

Bice - Association française régie par la loi 1901
Siège social : 70, Boulevard de Magenta F - 75010 Paris

Bureau de Lahr (Allemagne)
Schillerstrasse 16
D - 77933 Lahr
Tél. : (49 7821) 388 55
Fax : (49 7821) 98 57 55
E-mail : bice.lahr@bice.org

Bureau de Bruxelles
205, Chaussée de Wavre
B - 1050 Bruxelles
Tél. : (32 2) 231 03 88
Fax : (32 2) 230 11 33
E-mail : bice.bruxelles@bice.org

Bureau de Paris
70, Boulevard de Magenta
F - 75010 Paris
Tél. : (33 1) 53 35 01 00
Fax : (33 1) 53 35 01 19
E-mail : bice.paris@bice.org

Bureau de Genève
11, rue Cornavin
CH - 1201 Genève
Tél. : (41 22) 731 32 48
Fax : (41 22) 731 77 93
E-mail : bice.geneve@bice.org

ISBN - 2-914862-59-8 - **EAN** - 9782914862592

• **Directeur de publication :** Yves Marie-Lanoë • **Comité éditorial :** Alessandra Aula, Stéphanie Blanchet, Horst Buchmann, Virginie Dhellemmes, Hélène Teurlais, Stefan Vanistendael • **Appui à la rédaction :** les équipes du Bice • **Conception et réalisation :** Villeneuve & associés/ Direction artistique : Clémentine Rocolle/ Rédaction : Pascale Kramer • **Impression :** Cape Développement • **Photos :** Agence photographique A.B.C. p. 8 ; Yaële Aferiat p. 5 ; Bice p. 15, 34, 43 ; DBA/ Bice p. 25, 29, 36, 40, 41 ; M. Gauvry/CIRIC p.9 ; Eléonore Henry de Frahan p. 12, 13, 14, 15, 33, 54 ; Istockphoto p. 23 ; Isabelle Lesser p. 18 ; Thomas Louapre p. 2, 10, 11, 14, 22, 30, 31, 37, 38, 39 ; Jacky Naegelen p. 18, 20, 24, 27, 30, 32, 39, 41, 42 ; Emmanuel Pêtre p. 24, 26, 27, 28, 33, 35, 44, 45, 46 ; C. Pittet p. 7 ; J. Saenz p. 7 • **Couverture :** Emmanuel Pêtre pour le Bice (première) – Naegelen/ Bice (dernière).

Pour chaque enfant, un avenir

bice
Bureau International
Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant

Bureau International Catholique de l'Enfance
Juin 2008
www.bice.org

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance